

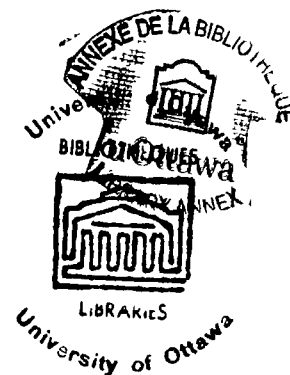
LES FACTEURS DE LA FÉCONDITÉ CHEZ
LES POPULATIONS INDIENNES AU CANADA

par

Robert Chénier

Thèse présentée à l'Ecole des études supérieures
en vue de l'obtention de la Maîtrise ès Arts en
Sociologie.

UNIVERSITE D'OTTAWA
1971



UMI Number: EC55908

INFORMATION TO USERS

The quality of this reproduction is dependent upon the quality of the copy submitted. Broken or indistinct print, colored or poor quality illustrations and photographs, print bleed-through, substandard margins, and improper alignment can adversely affect reproduction.

In the unlikely event that the author did not send a complete manuscript and there are missing pages, these will be noted. Also, if unauthorized copyright material had to be removed, a note will indicate the deletion.



UMI Microform EC55908
Copyright 2011 by ProQuest LLC
All rights reserved. This microform edition is protected against
unauthorized copying under Title 17, United States Code.

ProQuest LLC
789 East Eisenhower Parkway
P.O. Box 1346
Ann Arbor, MI 48106-1346

RECONNAISSANCE

Cette thèse a été préparée sous la direction de M. Anatole Romaniuk, professeur de démographie.

Nous voulons le remercier humblement d'avoir accepté de nous guider dans ce projet. Son infinie patience, sa compréhension et ses conseils ont permis à cette entreprise de se réaliser.

Nous tenons à exprimer notre reconnaissance à notre épouse, à nos interprètes lors de l'enquête Baie de James 1968, notamment à M. Joe Jolly; à M. Pierre Lapointe et à Mmes Colette Hupé et Suzanne Bordeleau.

Enfin, nous nous devons de remercier M. Gérard Comeau pour ses conseils précieux dans la rédaction du français et pour le temps qu'il a mis à notre disposition.

TABLE DES MATIÈRES

INTRODUCTION	-----	VII
CHAPITRE I	Le cadre théorique -----	1
	A) Les variables intermédiaires de Kingsley Davis et Judith Blake.-----	1
	B) La Théorie de la Transition Démographique.-----	5
CHAPITRE II	Le niveau et les tendances de la fécondité indienne au Canada.-----	9
CHAPITRE III	La Nuptialité -----	13
	1. Les types d'unions -----	13
	2. Répartition selon l'état matrimonial -----	21
	A) Répartition selon l'état matrimonial pour l'ensemble du Canada.-----	21
	I- Les célibataires-----	21
	II- Les mariés -----	26
	III- Les veufs -----	31
	IV- Les séparés et les divorcés -----	34
	B) Répartition selon l'état matrimonial pour les Indiens de la Baie de James.-----	41
	3. L'âge moyen au moment du premier mariage -----	42
	A) Les mesures -----	42
	I- La méthode de Hajnal -----	43
	II- La méthode de la population stable -----	45
	III- La méthode directe -----	46
	B) Les résultats -----	47

TABLE DES MATIÈRES

IV

CHAPITRE IV	Interdits sexuels et attitudes à l'égard de la procréation. -----	52
1.	Interdits sexuels -----	53
A)	Le tabou de l'inceste et l'exogamie -----	53
B)	Les restrictions post-natales et l'allaitement -----	73
C)	Interdits pendant la menstruation -----	76
D)	Attitude à l'égard des relations pré-maritales -----	76
E)	Autres interdits -----	93
2.	Attitudes à l'égard de la procréation -----	95
A)	Progéniture idéale -----	96
B)	Le contrôle des naissances -----	97
I-	L'infanticide -----	97
II-	La mortalité foetale volontaire -----	99
III-	Les méthodes contraceptives -----	101
IV-	L'abstinence volontaire -----	102
CHAPITRE V	Facteurs divers -----	104
1.	Les facteurs physiologiques -----	104
2.	Les schèmes du bien-être social -----	108
3.	La stérilité -----	109
CONCLUSION	-----	110
APPENDICE	-----	115
BIBLIOGRAPHIE	-----	119

LISTE DES TABLEAUX

TABLEAU 2.1	Tableau sélectif du taux de natalité des Indiens du Canada 1901-1969-----	10
TABLEAU 2.1a	Taux brut de natalité des Indiens-canadiens inscrits 1960-1968-----	10a
TABLEAU 2.2	Taux spécifiques de la fécondité par âge, population canadienne-indienne, 1931-1969.-----	11
TABLEAU 3.1	Incidence locale de la polygynie-----	15
TABLEAU 3.2	Pourcentages des hommes célibataires, selon les groupes d'âge, pour les années 1951, 1966-1968 - Canada-----	22
TABLEAU 3.3	Pourcentages des femmes célibataires, selon les groupes d'âge, pour les années 1951, 1966-1968 - Canada-----	23
TABLEAU 3.4	Pourcentages des hommes mariés, selon les groupes d'âge, pour les années 1951, 1966-1968 - Canada-----	27
TABLEAU 3.5	Pourcentages des femmes mariées, selon les groupes d'âge, pour les années 1951, 1966-1968 Canada-----	28
TABLEAU 3.6	Pourcentages des Indiens et des Esquimaux selon l'état matrimonial et les groupes d'âge pour les années 1951 et 1961, Canada-----	29
TABLEAU 3.7	Pourcentages des Indiennes et des Esquimaudes selon l'état matrimonial et les groupes d'âge pour les années 1951 et 1961, Canada-----	30
TABLEAU 3.8	Pourcentages des veufs, selon les groupes d'âge, pour les années 1966-1968 - Canada -----	32
TABLEAU 3.9	Pourcentages des veuves, selon les groupes d'âge pour les années 1966-1968 - Canada -----	33
TABLEAU 3.10	Pourcentages des divorcés et séparés (hommes), selon les groupes d'âge, pour les années 1966-1968 - Canada-----	34
TABLEAU 3.11	Pourcentages des séparées et divorcées (femmes), selon les groupes d'âge, pour les années 1966-1968 Canada-----	35
TABLEAU 3.12	Pourcentages des veufs, séparés et divorcés, selon les groupes d'âge, pour les années 1951, 1966-1968 - Canada-----	39
TABLEAU 3.13	Pourcentages des veuves, séparées et divorcées, selon les groupes d'âge, pour les années 1951, 1966-1968 Canada-----	40
TABLEAU 3.14	Pourcentages selon l'état matrimonial, le sexe et les groupes d'âge pour les Indiens de la Baie de James-----	41

TABLEAU 3.15	Age moyen au moment du premier mariage, selon le sexe, des Indiens du Canada pendant 1951, 1961, 1966-1968, ainsi que des Indiens de la Baie de James durant l'année 1968, selon les méthodes d'estimation utilisées -----	48
TABLEAU 4.1	Catégories d'inceste-----	56
TABLEAU 4.2	Mariages selon la résidence du conjoint d'après les dossiers paroissiaux de Rupert House-----	65
TABLEAU 4.3	Distribution des célébrations nuptiales selon l'endroit de la naissance du mari et de son épouse, pour les épouses âgées de 14-19 ans et de 20-24 ans, résidentes régulières des villages de la Baie de James, en chiffre brut -----	66
TABLEAU 4.4	Distribution des célébrations nuptiales selon l'endroit de la naissance du mari et de son épouse, pour les épouses âgées de 30-39 ans et de "40 ans et plus", résidentes régulières des villages de la Baie de James, en chiffre brut -----	67
TABLEAU 4.5	Taux de fécondité légitime et illégitime des indiennes de la Baie de James pendant les 12 mois précédant l'enquête -----	81
TABLEAU 4.6	Pourcentages des naissances vivantes nées aux filles-mères selon l'âge des mères au temps de l'enquête -----	83
TABLEAU 4.7	Pourcentages des naissances légitimes et illégitimes pour les Indiens du Canada, vivant sur les réserves, en dehors des réserves et sur les territoires de la Couronne - Canada -----	85
TABLEAU 4.8	Pourcentages des femmes qui ont eu une naissance vivante avant le mariage ou avant le huitième (8) mois après leur mariage, par l'âge des mères au temps de l'enquête - Baie de James -----	87
TABLEAU 4.9	Pourcentages des naissances vivantes nées aux filles-mères ou aux mères qui ont conçu l'enfant avant le mariage (enfant né avant le mariage ou avant le huitième (8) mois après le mariage) - Baie de James -----	88
TABLEAU 5.1	Taux de mortalité infantile (en pour mille) et espérance de vie lors de la naissance des Indiens du Canada-----	106

INTRODUCTION

Dans cette thèse nous nous proposons d'examiner les différents facteurs tant socio-culturels que biologiques, susceptibles d'affecter la fécondité de la population indienne du Canada. Le but en est double identifier, d'une part, les facteurs de la fécondité et expliquer, d'autre part, le niveau et les tendances de la natalité (objet d'une thèse écrite par M. Victor Piché)¹

Dans tout travail empirique, il est important de se guider sur un modèle théorique. Nous utiliserons deux cadres qui nous semblent des mieux adaptés à notre but. Le premier, celui de Kingsley Davis et de Judith Blake, consiste en une systématisation des variables intermédiaires. Le second, la "Théorie de la Transition Démographique" nous éclairera sur les phases séquentielles de l'évolution de la natalité.

Au premier chapitre, nous définirons notre cadre théorique. Le deuxième résumera brièvement le niveau et les tendances de la natalité indienne au Canada. Dans ce chapitre, qui servira de point de départ à notre étude, nous établirons, dans un schème historique, les taux de natalité des Indiens du Canada ainsi que les différentes phases de l'évolution de la fécondité.

Dans les trois derniers chapitres, nous verrons pourquoi la fécondité des Indiens du Canada, tout en étant élevée, se situe en-dessous de la "fécondité naturelle". Il importe également d'expliquer pourquoi la fécondité indienne qui s'est maintenue à un niveau relativement stable

1 V Piché, Estimation de la Natalité des Indiens au Canada, Thèse de Maîtrise, Université d'Ottawa, 1971.

jusqu'aux environs de 1960 s'est engagée depuis lors dans un processus de diminution. Le chapitre III reprendra les variables démographiques gouvernant la formation et la dissolution des unions pendant les âges de la reproduction et, partant, au risque de conception. Il s'agit d'étudier la nuptialité indienne, à partir des types d'union, de la répartition selon l'état matrimonial et de l'âge moyen au moment du premier mariage. Le chapitre suivant, chapitre IV, se veut principalement une étude des variables socio-culturelles susceptibles d'influencer la fécondité. Ces valeurs comprennent celles gouvernant l'exposition aux rapports sexuels, les variables influençant la susceptibilité à concevoir et celles affectant la gestation. Pour ce faire, nous étudierons les interdits sexuels et les attitudes des Indiens à l'égard de la procréation. Mais toute étude de la reproduction ne peut être complète sans un aperçu des facteurs physiologiques et de certaines politiques visant la population. Le dernier chapitre présentera un bref aperçu de ces facteurs divers.

Les données empiriques, outre celles de l'enquête Baie de James 1968, utilisées dans ce travail sont notamment les statistiques démographiques de l'état civil (Ministère des Affaires indiennes et recensement du Bureau fédéral de la statistique). A ces dernières s'ajouteront les observations qualitatives des anthropologues, des administrateurs, des ethnologues et d'autres observateurs de la vie et des moeurs indiennes. Ces derniers vous donnent un échantillonnage des différentes aires linguistiques algonguines (voir appendice p. 115).

Pour l'étude des Cris de la Baie de James, nous utiliserons les données recueillies lors d'une enquête socio-démographique effectuée à l'été 1968 dans six villages : Moosonee, Moose Factory, Attawapiskat,

Rupert House et Fort George. Cette recherche, confiée à trois assistants à la recherche, dont l'auteur de cette thèse, sous la direction du professeur Anatole Romaniuk, a couvert cinq secteurs majeurs de la démographie des Indiens de cette région : le volume, la structure matrimoniale, la fécondité, la migration et la mortalité. Lors de cette enquête, il fut possible d'accumuler des informations sur 2,583 individus dont 1,351 sont des Indiens et 1,232, des Indiennes. Les résultats de cette enquête, stipulons-le, seront comparés aux données pour l'ensemble de la population autochtone canadienne.

Ces méthodes complémentaires nous permettrons, espérons-le, de faire une analyse plus complète de la fécondité.

CHAPITRE I

LE CADRE THÉORIQUE

Nous estimons que nous avons besoin d'un cadre théorique pour l'étude de la fécondité. Deux théories nous semblent des mieux adaptées à notre but. La première, celle de Kingsley Davis et Judith Blake, consiste à systématiser les différentes variables intermédiaires de la fécondité. C'est un modèle essentiellement analytique. La deuxième, connue sous le nom de "Théorie de la transition démographique", est de nature à nous éclairer sur les différentes phases séquentielles de la fécondité. Dans ce qui suit, nous élaborerons brièvement ces deux théories.

A. Les variables intermédiaires de Kingsley Davis et de Judith Blake¹

L'une des caractéristiques les plus frappantes des régions sous-développées est que la fécondité y est beaucoup plus élevée que chez les sociétés industrielles hautement urbanisées. Ce fait très documenté mais insuffisamment analysé est en corrélation avec les différences profondes de l'organisation sociale entre les deux types de société; il est significatif dans la poursuite d'une analyse comparative de la sociologie de la reproduction. L'importance et la compréhension de ce contraste entre les sociétés agraires et les sociétés hautement industrialisées ne devraient point obscurcir le fait extrêmement important que les régions en voie de développement diffèrent de toutes les autres selon leur organisation sociale et que ces différences semblent provoquer des variations au niveau de la fécondité.

1 K. Davis et J. Blake, "Social Structure and Fertility: An Analytic Framework", dans Economic Development and Cultural Change, Chicago, University of Chicago Press, 1956, p. 629-664.

La première section de ce chapitre comporte une classification des variables intermédiaires. Selon Kingsley Davis et Judith Blake, le processus de la reproduction se divise nécessairement en trois phases, suffisamment évidentes pour être reconnues dans la culture humaine. Nous pouvons identifier ces trois phases sous les noms de: relations sexuelles ou rapports sexuels, conception et, finalement, gestation. En analysant les influences de la culture sur le niveau de la fécondité, nous retrouvons avant tout les facteurs qui sont directement reliés à ces trois phases. Ces divers facteurs sont ceux - et les seuls - à travers lesquels les conditions culturelles peuvent affecter la fécondité. Pour cette raison, ils peuvent être appelés "variables intermédiaires" et se présenter schématiquement comme suit:

I. Les variables affectant les rapports sexuels:

A) Les variables gouvernant la formation et la dissolution des unions pendant les âges de reproduction:

1. L'âge d'entrée dans les unions sexuelles.
2. Le célibat permanent, c'est-à-dire la proportion des femmes qui n'ont jamais d'unions sexuelles.
3. Le temps passé sans union sexuelle:
 - a) Unions brisées par le divorce, la séparation ou la désertion.
 - b) Unions brisées par la mort du conjoint (mâle).

B) Les variables gouvernant l'exposition aux rapports sexuels dans les unions.

4. L'abstinence volontaire, à cause de certaines coutumes, tabous, etc., par exemple.
5. L'abstinence involontaire, pour cause d'impuissance, de maladie, de séparation temporaire, etc., par exemple.
6. La fréquence du coït (excluant les périodes d'abstinence).

II. Les variables influençant la susceptibilité à concevoir:

7. La fertilité ou l'infertilité dues à des causes involontaires. Ici nous pourrions aussi inclure la sous-fertilité.
8. L'emploi ou le non-emploi de la contraception tant sous forme de moyens chimiques ou mécaniques que par d'autres moyens tels la méthode rythmique, le coitus interruptus, la relation sexuelle sans pénétration ou toute "perversion" des relations sexuelles.
9. La fertilité ou l'infertilité dues à des causes volontaires telles la stérilisation, les traitements médicaux, la sous-incision, etc...

III. Les variables affectant la gestation:

10. La mortalité foetale causée involontairement
(les fausses-couches et les morts-nés).
11. La mortalité foetale causée volontairement, tel
l'avortement.

Il est clair que les facteurs culturels doivent influencer la fécondité. Nous pouvons les classer sous l'une ou l'autre de nos variables intermédiaires. Chacune de ces variables, au nombre de onze (11), peut avoir un effet positif ou négatif sur une courbe de fécondité. Si nous examinons toutes les sociétés et que nous découvrons l'écart d'influence d'une certaine variable spécifique dont l'effet serait plus négatif que le milieu de cet écart, cette variable serait sur le côté "moins" de la courbe de la fécondité, tandis qu'une influence positive serait du côté "plus". Par exemple, une société qui emploierait avec succès la contraception aurait, en fonction de cette variable, une valeur-fécondité "moins"; mais, par contre, si une société n'emploie nullement la contraception, l'influence de cette dernière serait "plus". Donc, la valeur attribuée à chaque variable se réfère, dans chaque cas, à la façon dont elle affecte la fécondité. En d'autres mots, l'absence d'une pratique spécifique n'implique pas "nulle influence" sur la fécondité parce que cette même absence devient une forme d'influence. Il s'en suit que la position d'une société quelconque doit être établie sur la courbe des onze (11) variables; et encore, il est impossible de

dire que certaines de ces variables affectent la fécondité dans une société et non dans l'autre, étant donné que toutes les variables sont présentes dans toutes les sociétés. Elles sont des variables universelles.

Un autre fait à souligner est que des sociétés distinctes, selon leur organisation sociale, n'ont pas nécessairement une valeur-fécondité différente en ce qui a trait à chacune des variables. Certaines peuvent renfermer des valeurs similaires. Par exemple, on peut retrouver le même âge lors du mariage chez un peuple nomade que dans une société agraire; un groupe primitif peut pratiquer l'avortement à un taux identique à celui d'une société industrielle. Néanmoins, il serait peu probable de retrouver les mêmes valeurs pour toutes les variables dans deux sociétés différentes, même si leur niveau général de fécondité est pratiquement le même. Le niveau de la fécondité dépend notamment de la balance nette des valeurs de toutes les variables. Bien que les sociétés à fécondité élevée tendent à se situer principalement du côté "plus" de la courbe, aucune société ne peut comprendre les valeurs maximales "plus" pour toutes les onze (11) variables; et dans les sociétés où la fécondité est basse, nous retrouvons, pour un certain nombre de variables, des valeurs hautement positives.

B. La théorie de la Transition Démographique

La théorie de la transition démographique, souvent appelée théorie néo-malthusienne, est un raffinement de la théorie classique de l'accroissement démographique.

Notestein écrivait:

Any society having to face the heavy mortality characteristics of the **premodern** era must have high fertility to survive. All such societies are therefore ingeniously arranged to obtain the required births. Their religious doctrines, moral codes, laws, education, community customs, marriage habits and family organization are focused toward maintaining high fertility².

Donc, puisque la mortalité était élevée à l'époque pré-moderne, la société était obligée de maintenir une forte fécondité pour survivre. Ce principe fut déjà reconnu par Malthus lorsqu'il définissait le rapport entre les deux types de "freins", positifs et préventifs, qui contrôlent, selon lui, la reproduction des hommes³. Au fait, Malthus affirmait que toute augmentation de revenu, particulièrement dans les classes les plus pauvres, entraînait un relèvement du taux de natalité, d'une part, et, avec plus de certitude, un abaissement du taux de mortalité, de l'autre.

Diverses constatations nouvelles ont cependant modifié cette théorie; on postule un rapport plus complexe entre, d'un côté, l'accroissement des taux de mortalité et de natalité et, de l'autre, le développement économique. On les désigne parfois sous le nom de "Théorie de la Transition Démographique"⁴, qui est une conceptualisation de l'expérience

2 F. Notestein, "Population The Long View", dans T. Schultz, édit., Food For The World, Chicago, 1945, p. 39.

3 T. R. Malthus, An Essay on the Principles of Population, New York, Himmelfarb, 1960, p. 161. Voir le commentaire de A. Romaniuk, dans La Fécondité des Populations Congolaises, Paris, Mouton et Co., 1967, p. 273-274.

4 A. J. Coale et E. M. Hoover, "Population Growth and Economic Development in Low Income Countries", Princeton, Princeton University Press, 1958, dans l'Influence du Développement Economique sur l'Accroissement Démographique, Presses de l'Université d'Ottawa, s.d., s.p.

démographique du monde occidental et qui fait de la mortalité un levier qui commande l'évolution de la fécondité.

Selon cette théorie, l'évolution démographique de l'humanité peut se subdiviser en trois stades.

Le premier stade est celui des sociétés agraires. Elles sont caractérisées par la prédominance du rural et par une technologie très rudimentaire. Aussi les conditions sanitaires sont mauvaises, les épidémies et les catastrophes fréquentes. L'économie demeure domestique. La mortalité est élevée et varie selon les récoltes, les épidémies, les catastrophes, les guerres.

Au deuxième stade, la mortalité connaîtra une baisse rapide grâce au progrès économique et technique et aux meilleures conditions sanitaires. Cette étape est celle de la transition, transition d'une société purement agraire à une société de type industriel. En ce qui concerne la fécondité, elle demeurera élevée à cause des institutions, des croyances, des attitudes; en un mot, la culture même de la société en question. L'auteur de "La Sociologie de la Connaissance, Ses Structures et Ses Rapports avec la Philosophie de la Connaissance", Jacques Maquet, nous rappelle fréquemment qu'un changement au niveau des mentalités est le fruit d'un processus extrêmement lent. Il en est ainsi pour les mentalités relatives à la procréation.

Au troisième et dernier stade du développement, la fécondité baisse à un niveau à peine supérieur à celui de la mortalité. Ceci est causé principalement par le changement des normes, des coutumes et des

croyances; la généralisation de l'éducation; la connaissance et une meilleure utilisation de contraceptifs; le système économique plus actif; les femmes s'engageant dans des activités hors-maisons; etc., au fond, une mentalité dite "urbaine".

Nous venons de décrire deux théories: l'une, celle de Kingsley Davis et de Judith Blake, l'autre, la théorie de la "transition démographique". La première va nous aider à classer et à analyser les variables intermédiaires de la fécondité; la deuxième nous permettra de mieux suivre les différentes variations de la fécondité à travers le temps.

CHAPITRE II

LE NIVEAU ET LES TENDANCES DE LA FÉCONDITÉ INDIENNE AU CANADA

Entre 1900 et 1960, le taux de natalité des populations indiennes du Canada se situe entre 46 % et 50%¹. Ces résultats, présentés au "tableau 2.1" ci-joint, furent obtenus en appliquant les techniques de la population stable à la distribution selon l'âge. En effet, avant 1960, ainsi que ces auteurs l'indiquent, les séries officielles de la natalité sont trop déficientes pour être acceptées. En plus des distributions selon l'âge, ces derniers ont établi le taux de natalité à l'aide des données relatives au nombre d'enfants par femme dans chaque groupe d'âge, données fournies par le recensement canadien de 1961. Cette dernière source nous révèle que le taux de natalité se situe à un niveau minimum de 44% pour les années 1940. Il faut mentionner que la natalité indienne semble manifester une nette tendance à la baisse depuis 1960; d'un taux de 46%, elle passe, en 1968, à un taux de 38%. Ces résultats, basés sur les statistiques fournies par le Ministère des affaires indiennes, sont également corroborées par les évaluations obtenues selon la méthode de la population stable (proportion des enfants âgés de "0 à 4 ans").

1 A. Romaniuk et V. Piché, *Natality Estimates for the Canadian Indians by Stable Population Models, 1900-1969*, dans Canadian Review of Sociology and Anthropology, Vol. 9, No. 1, 1972, p. 1-19.

INDIENNE AU CANADA

TABLEAU 2.1

Tableau sélectif du taux de natalité
des Indiens du Canada 1901-1969

Années	Indiens inscrits (listes du Ministère des affaires indiennes)	Indiens d'origine selon le recensement
1901	41.6	
1902	42.6	
1903	42.8	
1904	41.9	
1905	41.4	
1906	42.0	
1907	41.4	
1908	42.5	
1909	43.4	
1910	43.2	
1911	40.7	
1912	42.9	
1913	43.1	
1914	43.4	
1915	43.3	
1916	45.0	
1917	44.9	
1921	-	50.8
1924	39.8	
1929	39.7	
1931	-	50.7
1934	38.7	
1939	40.6	
1941	-	46.2
1944	38.5	
1949	41.5	
1951	-	
1954	40.4	
1959	42.1	
1960	46.1	
1961	46.2	
1962	44.6	
1963	44.1	
1964	42.7	
1965	43.5	
1966	41.2	
1967	39.5	
1968	38.4	
1969	36.8	

Source: voir référence 1, p.9

Note: Avant 1960, les taux de natalité des "Indiens inscrits" furent obtenus selon les techniques de la population stable (groupe d'âge 0-4 ans). Les autres proviennent du Ministère des Affaires indiennes (corrigés en fonction des naissances enregistrées tardivement).

Les taux de natalités des Indiens d'origine furent obtenus selon les techniques de la population stable (groupe d'âge 5-9 ans).

LE NIVEAU ET LES TENDANCES DE LA FÉCONDITE
INDIENNE AU CANADA

10a

Le tableau 2.1a reproduit les taux bruts de natalité des "Indiens-canadiens inscrits" selon les estimés de MM. Piché et Georges. Les résultats démontrent la même tendance entre 1960 et 1968.

TABLEAU 2.1a^{1a}

Taux brut de natalité des
Indiens-canadiens inscrits,
1960-1968

Années	Taux brut de natalité
1960	46.1
1961	46.2
1962	44.6
1963	44.1
1964	42.7
1965	43.5
1966	41.2
1967	39.5
1968	38.4

1a Traduit de V. Piché et M.V. George, Estimates of Vital Rates for the Canadian Indians 1960-1968, Paper prepared for the Population Association of America, Annual Meeting, Toronto, Canada, April 14-15, 1972.

INDIENNE AU CANADA

Jusqu'ici nous avons résumé les tendances de la fécondité en fonction du taux brut de la natalité, c'est-à-dire, la fréquence des naissances vivantes survenues dans une population au cours d'une année.

On obtiendrait une mesure plus précise de la fécondité si on calculait le taux de fécondité selon l'âge pour ensuite en faire la somme, taux qu'on appelle "fécondité totale". Le "tableau 2.2" reproduit les taux spécifiques de fécondité selon l'âge et la fécondité totale. On constate que les taux pour 1961 ont été particulièrement élevés et on peut se demander si une descendance de 9.7 enfants par femme n'est pas exagérée. Dans l'ensemble toutefois, ces taux confirment les données du "tableau 2.1", quant à la baisse de la natalité.

TABLEAU 2.2

Taux spécifiques de la fécondité par âge,
population canadienne-indienne, 1961 et 1964-1968

Age de la mère (1)	1961 ¹⁾ Fx (2)	1964 ²⁾ (3)	1965 ²⁾ (4)	II 1966 ²⁾ (5)	1967 ²⁾ (6)	1968 ²⁾ (7)
15-19	195.5	140.3	140.9	142.7	146.0	148.7
20-24	465.8	331.9	343.3	318.9	306.6	299.1
25-29	443.4	325.8	302.9	278.6	280.6	255.1
30-34	380.9	269.1	262.8	240.9	216.3	199.9
35-39	299.5	208.0	208.4	181.1	171.4	162.3
40-44	133.2	93.6	101.2	81.8	73.9	65.9
45-49	17.8	9.3	12.6	12.2	9.2	8.5
Fécondité totale par femme	9.68	6.89	6.90	6.28	6.02	5.70

1) Source: Etat civil et recensement du Canada

2) Source: Etat civil et Ministère des affaires indiennes

INDIENNE AU CANADA

Deux conclusions d'une portée particulière se dégagent de ce bref aperçu de la fécondité indienne au Canada. D'abord, avant 1960, la natalité s'est maintenue à un niveau relativement élevé et stable, soit entre 46‰ et 50‰. Ce taux est sans doute élevé lorsqu'on le compare au taux observé présentement dans les pays industrialisés où il est généralement inférieur à 20‰. Cependant les taux des populations indiennes semblent relativement modestes par rapport à ceux des pays en voie de développement. Pour prendre un exemple qui nous touche de plus près, le taux de natalité s'élevait à 59.6‰ au Canada français pendant le 18^e siècle (selon Jacques Henripin, entre 1755-1760)². La deuxième conclusion que nous pouvons tirer de cette étude est que la natalité baisse graduellement et d'une manière assez significative depuis 1960.

Ces conclusions constituent en quelque sorte le point de départ de notre étude.

² J. Henripin, Tendances et Facteurs de la Fécondité au Canada, Ottawa, Canada, Bureau fédéral de la Statistique, 1968, 425 p.

CHAPITRE III

LA NUPTIALITÉ

Dans ce chapitre, nous allons étudier les types d'unions conjugales, la répartition selon l'état matrimonial (célibataire, marié, divorcé, veuf) et l'âge lors du mariage, autant de variables qui, selon notre schéma présenté au premier chapitre, gouvernent l'exposition aux rapports sexuels et, partant, au risque de la conception. Nous allons considérer les données disponibles à la fois pour l'ensemble de la population indienne du Canada et pour celle de la Baie de James.

1. Les types d'unions

On peut distinguer entre différents types d'unions conjugales. Ainsi, du point de vue légal, on peut parler des unions régulières, c'est-à-dire celles sanctionnées par la loi ou la coutume en vigueur et des unions de fait, plus ou moins stables. Du point de vue du nombre de conjoints, on peut distinguer entre la monogamie et la polygamie.

Les statistiques officielles ne tiennent compte que des unions régulières et c'est pourquoi il nous est impossible d'examiner ici les incidences des unions de fait. Nous allons nous limiter aux unions légalement établies.

Les statistiques de l'état civil ne révèlent aucunement l'existence de la polygamie. Il semble, en effet, que cette institution a cessé d'exister sous sa forme coutumière chez les Indiens.

Jusqu'en 1895, date du décret du Département de la Justice interdisant la polygamie chez les aborigènes canadiens, ce genre d'Etat matrimonial avait le statut d'une union reconnue par la loi. Plusieurs auteurs ont longuement parlé de l'union polygynique chez les Indiens du Canada. L'étude la plus intense fut celle de Hallowell¹ sur les Cris et les Ojibwa (Saulteaux) du Lac Winnipeg. Il s'est servi des statistiques du cinquième traité de Winnipeg.

L'incidence et le déclin de la polygynie chez les Cris et les Saulteaux du Lac Winnipeg nous sont démontrés clairement dans le tableau suivant:

1 A. I. Hallowell, "The Incidence, Character and Decline of Polygyny among the Lake Winnipeg Cree and Saulteaux", dans American Anthropologist, v. 40, 1938, p. 235-256.

LA NUPTIALITÉ

TABLEAU 3.1

Incidence locale de la polygynie

Année	Bandes	Popu- lation	Adultes		Mineurs		Total	Hommes mariés				Pourcentage polygènes	Pourcentage avec plus de deux épouses
			H	F	H	F		1 épouse	2 épouses	3 épouses	4 épouses		
1875	Berens River	201	39	53	58	51	34	29	3	2	0	15	6
	Island Band	28	8	10	5	5	5	4	1	0	0	20	0
	Cross Lake	161	35	42	38	46	29	23	6	0	0	20	0
	Total	390	82	105	101	102	68	56	10	2	0	17.6	3.6
1876	Berens River	392	75	102	120	95	69	58	9	1	1	19	3
	Island Band	276	59	67	86	64	47	44	1	2	0	6	4
	Cross Lake	185	38	48	41	58	33	25	8	0	0	24	0
	Total	853	172	217	247	217	145	127	18	3	1	15.2	2.8
1877	Berens River	410	84	106	123	97	75	65	8	1	1	13	3
	Island Band	436	47	60	76	53	38	36	0	2	0	5	5
	Cross Lake	207	46	51	47	63	36	30	6	0	0	16	0
	Total	853	177	217	246	213	149	131	14	3	1	12.1	2.7
1878	Berens River	439	91	111	137	100	81	71	8	2	0	12	2
	Island Band	241	47	62	76	56	39	36	1	2	0	8	5
	Cross Lake	207	52	54	46	55	40	35	5	0	0	12	0
	Total	887	190	227	259	211	160	142	14	4	0	11.3	2.5
1879	Berens River	474	93	115	156	110	83	73	8	2	0	12	1
	Island Band	244	50	63	73	58	41	38	1	2	0	7	5
	Cross Lake	216	53	59	51	53	44	40	4	0	0	9	0
	Total	934	196	237	280	221	168	151	13	4	0	10.1	2.4

LA NUPTIALITÉ

TABLEAU 3.1 (suite)

Incidence locale de la polygynie

Année	Bandes	Popu- lation	Adultes		Mineurs		Total	Hommes mariés				Pourcentage polygènes	Pourcentage avec plus de deux épouses
			H	F	H	F		1 épouse	2 épouses	3 épouses	4 épouses		
1880	Berens River	480	88	113	163	116	79	70	8	1	0	11	1
	Island Band	243	45	62	73	63	40	37	1	2	0	7	5
	Cross Lake	225	52	61	57	55	44	40	4	0	0	9	0
	Total	948	185	236	293	234	163	147	13	3	0	9.8	1.8
1881	Berens River	497	95	114	168	120	78	69	8	1	0	12	1
	Island Band	253	50	65	77	61	45	42	2	1	0	7	2
	Cross Lake	231	48	65	60	58	44	42	2	0	0	5	0
	Total	981	193	244	305	239	167	153	12	2	0	8.4	1.2

Nous remarquons dans le tableau de Hallowell, entre 1875 et 1881, un déclin considérable de 17.5% à 8.4% du nombre de polygames. De plus, Hallowell stipule que la polygynie est absente dans tous les groupes Cris, à l'exception des bandes des Lacs "Cross" et "Moose". Il se peut que ce phénomène résulte principalement de l'effort des missionnaires auprès des Cris, parmi lesquels la polygamie fut fort répandue à l'époque. Les Saulteaux de l'est du Lac Winnipeg ont été christianisés beaucoup plus tardivement, la première mission ayant été établie en 1873 à Berens River.

Driver se sert des registres des missionnaires auprès des Cris et des Ojibwa. Il établit l'incidence de la polygynie à plus de 20%:

Actual figures obtained from the records of priests among the Crees and the Ojibwa indicate an incidence of polygyny in former times well over the 20 per cent mark³

Pour sa part, Dunning indique une faible incidence du phénomène (étude sur les lieux, Ojibwa de Pekangikum, 1954-1955):

However, even before the implementation of the Department of Justice in 1895 against aboriginal polygamy its incidence in the Northern Ojibwa bands was low. In this area there were two plural marriages in a population of about one hundred persons. In each case there were only two wives.⁴

3 H. E. Driver, Indians of North America, Chicago, University of Chicago Press, 1961, p. 276.

4 R. W. Dunning, "Differentiation in Status in Subsistence Level Societies", dans Royal Society of Canada, Transactions, ser. III, v. 54, sect. II, 1960, p. 30.

Dans les notes des missionnaires de la Baie de James, Leechman a vu que la polygynie était de rigueur dans ce territoire et non une exception. Il nous donne plutôt l'impression que le chasseur fortuné de la Baie de James avait deux femmes.

Polygamy was the rule rather than the exception, especially if the man was successful enough as a hunter to be able to support two women and their children.⁵

Par ailleurs, Godsell⁶ cite une pratique généralisée de la polygynie chez les meilleurs chasseurs Ojibwa.

La polygynie évoque une notion sociologique qui s'y rattache: le sororat. Très peu d'observateurs ont étudié ce phénomène et sa fréquence. Driver⁷ dit très vaguement que les tribus des Plaines n'avaient aucun autre genre d'union polygamique et Cooper⁸ ne fait que le mentionner. Néanmoins, il existe des données spécifiques sur le sujet. Franklin, en se référant aux Cris de Cumberland House, nous renseigne sur le fait que la deuxième épouse d'un homme est le plus souvent la soeur de sa première femme; mais ceci n'est pas une condition nécessaire de la polygynie:

second wife is for the most part the sister of the first; but not necessarily so, for the Indian of another family often presses his daughter upon a hunter whom he knows to be capable of maintaining her well.⁹

5 D. Leechman, "The Savages of James Bay", dans Beaver, Outfit 276, juin 1945, p. 16.

6 P. H. Godsell, "The Ojibwa Indian", dans Canadian Geographical Journal, v. 4, 1932, p. 60.

7 H. E. Driver, op. cit., p. 277.

8 J. M. Cooper, "The Culture of Northeastern Indian Hunters: A Reconstructive Interpretation", dans F. Johnson, edit., Man in Northeastern North America, Papers of the Robert S. Peabody Foundation for Archaeology, v. 3, 1946, p. 301.

9 Franklin cité par W. H. Keating dans Narrative of an Expedition to the Source of St. Peter's River, London, 1825, vol. 2, p. 63.

A propos des Saulteaux, Cameron mentionne que les femmes des polygames étaient "sometimes all sisters"¹⁰ et Peter Jones¹¹ ajoute qu'il était normal chez les Ojibwa que les femmes des polygames soient toutes des soeurs. Skinner souligne l'occurrence du sororat parmi les Cris et les Saulteaux. Des Cris, il dit: "a man marrying the eldest of a group of sisters, usually if he married again, took the younger sisters as they became old enough"¹², et Kohl, des Ojibwa: "usually they take their wives from one family - frequently a whole row of sisters".¹³

De ces différentes observations, on peut conclure que la polygamie a existé autrefois chez les Indiens. Mais, elle ne semble pas avoir eu l'importance qu'elle connaît en Afrique ou même chez certaines populations musulmanes. La disparition de la polygamie constitue sans aucun doute un facteur de changement considérable dans le contexte social de la procréation. Il est extrêmement difficile de se prononcer sur les répercussions de ce phénomène sur la fécondité. Est-ce que la disparition de la polygamie constitue un facteur favorable ou défavorable à la fécondité? La polygamie étant disparue, la natalité a-

10 D. Cameron, "The Nipigon Country" dans L.R. Masson, Les Bourgeois de la Compagnie du Nord-ouest, Québec, vol. 2, 1890, p. 252.

11 Peter Jones, History of the Ojibwa Indians, London, 1861, p. 81.

12 A. Skinner, "Notes on the Eastern Cree and Northern Saulteaux", dans American Museum of Natural History, Anthropological Papers, vol. 9, Pt. 1, 1911, p. 81.

13 Kohl cité par Peter Jones dans, op. cit., loc. cit.

t-elle augmenté ou diminué par rapport au passé? En l'absence des séries statistiques chronologiques, il est difficile de tirer une conclusion. On peut évidemment se livrer à certaines spéculations: par exemple, on pourrait supposer que la disparition de la polygamie a rendu la compétition moins aiguë entre les hommes et, de ce fait, a diminué la nuptialité féminine, ce qui pourrait avoir des effets négatifs sur la fécondité.

Dans un autre ordre d'idée, en se rattachant plus particulièrement à notre schéma de la transition démographique, le déclin de la polygamie dans la société indienne peut être interprété comme un des indices du processus d'acculturation qu'a connu cette société. Cependant, ces conclusions se rattachent peut-être beaucoup plus à l'influence des missionnaires.

2. Répartition selon l'état matrimonial:

L'étude de la nuptialité comprend essentiellement les phénomènes quantitatifs résultant directement de l'existence, au sein des populations, de mariages ou d'unions légitimes, c'est-à-dire d'unions entre individus de sexes différents reconnues par la loi ou la coutume, et conférant aux individus des droits et des obligations particulières. Le terme "nuptialité" recouvre donc plusieurs phénomènes: le premier mariage, la rupture de l'union et le remariage. Ces phénomènes peuvent être répartis en quatre catégories principales: le célibat, le mariage, le veuvage et le divorce; les recensements ajoutent souvent une cinquième catégorie, la séparation.

Dans cette section, nous présentons les proportions des catégories de la nuptialité par rapport au sexe et à l'âge pour le Canada ainsi que pour la Baie de James.

A) Répartition selon l'état matrimonial pour l'ensemble du Canada.

Les données recueillies sur les catégories nuptiales, pour l'ensemble du Canada, ne sont disponibles que pour les années 1951 et 1966-1968. (Ministère des Affaires indiennes) et 1951 et 1961 (Bureau fédéral de la Statistique). Examinons maintenant les statistiques relatives aux catégories nuptiales.

I- Les célibataires:

Les tableaux 3.2 et 3.3 présentent les données relatives aux célibataires selon le groupe d'âge et le sexe. Les proportions sont établies par rapport au nombre total des personnes de tous les états matrimoniaux dans le groupe d'âge spécifique.

TABLEAU 3.2

Pourcentages des hommes célibataires
selon les groupes d'âge
pour les années 1951, 1966-1968
Canada

Année Age	1951*	1966	1967	1968
- 15	100.0	99.9	99.9	99.9
15-19		98.8]	98.8]	98.9]
20-24	86.4	77.8] 89.4	77.7] 89.3	77.7] 89.3
25-29		48.5]	50.2]	51.1]
30-34	31.4	36.7] 43.1	36.3] 43.9	36.9] 44.6
35-39		29.7]	30.3]	30.2]
40-44	13.8	23.3] 26.8	24.3] 27.6	24.7] 27.7
45-49		18.6]	18.8]	19.9]
50-54	9.5	15.4] 17.0	16.5] 17.7	16.5] 18.3
55-59		12.9]	12.7]	13.4]
60-64	8.1	10.7] 11.9	11.3] 12.2	11.6] 12.6
65 +	6.0	12.0	11.8	11.7
TOTAL	64.3	70.7	71.0	71.3

Source: Ministère des Affaires indiennes

*Tous les moins de 15 ans ont été considérés comme des célibataires. Dans cette colonne, les âges sont répartis en périodes de 10 ans.

TABLEAU 3.3

Pourcentages des femmes célibataires
selon les groupes d'âge
pour les années 1951, 1966-1968
Canada

Année Age	1951*	1966	1967	1968
- 15	100.0	100.0	100.0	100.0
15-19	64.9	90.3	90.5	91.0
20-24		57.5	58.5	59.6
25-29	14.5	37.9	39.0	39.4
30-34		27.8	28.0	28.7
35-39	5.0	21.4	22.4	23.4
40-44		15.7	16.8	17.5
45-49	4.1	11.1	11.7	13.1
50-54		8.5	8.7	8.6
55-59	3.2	8.7	8.0	8.5
60-64		7.3	7.9	7.4
65 +	2.9	8.2	8.2	8.2
TOTAL	59.0	67.4	67.7	67.9

Source: voir tableau 3.1

*Tous les moins de 15 ans ont été considérés
comme des célibataires. Dans cette colonne,
les âges sont répartis en périodes de 10 ans.

Deux aspects méritent notre attention lorsqu'on considère les statistiques relatives aux célibataires: d'une part, les variations selon l'âge, d'autre part, les variations temporelles de la proportion des célibataires.

Nous constatons dans le premier aspect que la moitié des hommes du groupe d'âge de 25-29 ans restent célibataires, ce qui semble indiquer que les hommes ne se marient pas à un âge précoce (chez les 20-24 ans, le pourcentage est de 78%). Quant aux femmes, cet âge est moindre. Le pourcentage des femmes célibataires dans le groupe d'âge 25-29 ans est d'environ 39%. Toutefois, que ce soit chez les hommes ou chez les femmes, les statistiques indiquent que l'âge au moment du mariage est plus tardif chez les Indiens que chez certaines populations en voie de développement, et dont la fécondité est élevée. C'est ce qui explique peut-être que la natalité est moindre chez les Indiens que dans certains de ces pays où on se marie plus tôt.

On peut supposer que les gens qui demeurent célibataires à l'âge de 50 ans ne se marieront jamais; et même s'ils se mariaient, cela n'aurait aucun effet sur le plan de la reproduction. Nous pouvons donc dire que le pourcentage des célibataires à l'âge de 50 ans définit le seuil du célibat permanent. A ce titre, nous constatons qu'environ 16% des hommes et 9% des femmes ne se marieront jamais. A ce point

de vue, également, les Indiens semblent se trouver dans une position défavorable par rapport à certains pays dont la fécondité est élevée. Au Congo, par exemple, à peine 3% des hommes et 1% des femmes sont relégués à un célibat définitif.¹⁴ La proportion relativement élevée du célibat permanent explique en partie la faible natalité indienne en regard des populations en voie de développement.

Quant au deuxième aspect, à savoir les variations temporelles, nous devons considérer les différences entre les pourcentages des célibataires au cours des dernières années (1966-1968) en comparaison à l'année 1951. La comparaison se complique quelque peu du fait que les pourcentages de 1951 sont divisés en groupes d'âge de 10 ans alors que celles des années 1966-1968 le sont en groupes de 5 ans. Néanmoins, une tendance générale s'en dégage et il est possible d'en tirer certaines conclusions: pour les moins de 30 ans, la nuptialité a à peine varié. En effet la proportion des célibataires du groupe d'âge de 20-29 ans passe de 64.2% en 1961 à 64.8% en 1966, 65.4% en 1967 et à 66.0% en 1968. Chez les femmes, cette proportion dans le même groupe d'âge est de 45.7% en 1951, 48.8% en 1966, 49.9% en 1967 et 46.2% en 1968. Il n'en est pas ainsi lorsque l'on considère le célibat permanent à la lumière du pourcentage des célibataires d'environ 50 ans.

¹⁴ A. Romaniuk, La Fécondité des populations Congolaises, Paris, Mouton, 1967, p. 213.

La proportion des hommes célibataires de 45-54 ans passe de 9.5% en 1951 à environ 17% entre 1966 et 1968. Le pourcentage des femmes célibataires aux âges de 45-54 ans a plus que doublé entre 1951 et 1966-1968 (de 4% à 10% environ). Ainsi, par rapport à 1951, les conditions de la fécondité ont changé après 1965. La validité de nos conclusions dépend de l'exactitude des séries statistiques. Il est regrettable que nous n'ayons pu les vérifier

II- Les mariés:

Le pourcentage des mariés est présenté dans les tableaux "3.4" et "3.5". Les conclusions qui se dégagent de ces tableaux sont pratiquement les mêmes que celles tirées des statistiques des célibataires, étudiées dans la section précédente. En effet, les faibles pourcentages des veufs et des "séparés et divorcés" mis à part, les pourcentages des célibataires et des mariés sont complémentaires.

Ajoutons toutefois que dans la compilation des statistiques relatives aux mariés, nous avons cumulé les mariages légaux et les mariages selon la coutume qui sont présentés sous deux rubriques différentes dans les statistiques officielles.

TABLEAU 3.4

Pourcentages des hommes mariés
selon les groupes d'âge
pour les années 1951, 1966-1968
Canada

Année Age	1951*	1966	1967	1968
- 15	0.0	0.1	0.1	0.1
15-19		1.2]	1.2]	1.1]
20-24	13.4	22.2]10.6	22.2]10.7	21.8]10.5
25-29		51.1]	49.4]	46.7]
30-34	66.2	62.1]56.2	62.5]55.4	58.4]52.1
35-39		67.0]	67.0]	62.5]
40-44	81.3	70.9]68.8	70.3]68.5	64.5]63.4
45-49		72.7]	72.9]	66.7]
50-54	81.1	72.5]72.6	72.4]72.7	67.7]67.2
55-59		71.5]	71.2]	66.8]
60-64	76.5	71.0]71.3	70.0]70.7	65.9]66.4
65 +	60.9	58.0	59.1	56.8
TOTAL	31.8	26.0	25.8	24.1

Source: voir tableau 3.1

*Tous les moins de 15 ans ont été considérés
comme des célibataires. Dans cette colonne,
les âges sont répartis en périodes de 10 ans.

TABLEAU 3.5

Pourcentages des femmes mariées
selon les groupes d'âge
pour les années 1951, 1966-1968
Canada

Année Age	1951*	1966	1967	1968
-15	0.0	0.0	0.0	0.0
15-19		9.7	9.5	8.8
20-24	34.6	42.1]23.9	41.0]23.5	38.8]22.2
25-29		60.3]63.9	59.2]63.3	55.8]59.0
30-34	82.3	68.2]72.7	68.4]72.1	63.0]65.7
35-39		71.9]74.3	71.1]73.4	64.6]68.6
40-44	87.9	73.5]65.0	73.2]65.3	67.1]62.1
45-49		75.2]	74.2]	69.0]
50-54	82.7	73.2]	72.4]	68.1]
55-59		67.5]	68.1]	63.9]
60-64	70.9	61.9]	61.8]	59.8]
65 +	41.5	38.4	38.9	37.9
TOTAL	35.2	27.2	27.0	25.3

Source: voir tableau 3.1

*Tous les moins de 15 ans ont été considérés
comme des célibataires. Dans cette colonne,
les âges sont répartis en périodes de 10 ans.

Les tableaux "3.6 et 3.7", tirés des recensements du
Bureau fédéral de la Statistique, confirment les données du
ministère des Affaires indiennes.

TABLEAU 3.6

Pourcentages des Indiens et des Esquimaux
selon l'état matrimonial et les groupes d'âge
pour les années 1951 et 1961
Canada

Etat matrimonial Age	Célibataires		Mariés		Autres	
	1951	1961	1951	1961	1951	1961
- 15	100.0	100.0	0.0	0.0	0.0	0.0
15-19	97.4	97.7	2.6	2.3	0.0	0.0
20-24	71.7]85.7	68.1]84.8	27.8]14.1	31.8]15.1	0.5]0.2	0.1]0.1
25-34	30.1	32.0	67.5	67.2	2.4	0.7
35-44	13.2	16.3	81.8	80.7	5.0	2.9
45-54	9.1	10.8	81.4	82.5	9.5	6.7
55-64	7.8	8.5	76.5	79.2	15.7	12.4
65 +	5.9	6.2	63.9	65.3	30.2	28.5
TOTAL	37.9	39.7	55.5	55.4	6.6	5.0

Source: Bureau fédéral de la Statistique

*Tous les moins de 15 ans ont été considérés
comme des célibataires.

TABLEAU 3.7

Pourcentages des Indiennes et Esquimaudes
selon l'état matrimonial et les groupes d'âge
pour les années 1951 et 1961
Canada

Age \ Etat matrimonial	Célibataires		Mariés		Autres	
	1951	1961	1951	1961	1951	1961
- 15	100.0	100.0	0.0	0.0	0.0	0.0
15-19	83.5	83.8	16.3	16.1	0.2	0.1
20-24	39.4]64.0	39.1]63.6	59.6]35.4	60.4]36.1	1.0]0.6	0.5]0.3
25-34	14.9	15.7	81.7	82.3	3.4	2.0
35-44	5.7	7.4	87.2	87.7	7.1	4.9
45-54	4.7	4.4	81.2	84.7	14.1	10.9
55-64	3.1	3.7	70.3	71.6	26.6	24.7
65 +	3.2	3.2	41.0	45.4	55.8	51.4
TOTAL	26.9	27.7	62.6	63.8	10.5	8.5

Source: Bureau fédéral de la Statistique

*Tous les moins de 15 ans ont été considérés
comme des célibataires.

III- Les veufs:

Les tableaux "3.8 et 3.9" présentent les pourcentages selon l'âge et le sexe des veufs pour l'ensemble de la population. Ces pourcentages sont très faibles pour les personnes en âge de reproduire et ne présentent donc pas un grand intérêt du point de vue de la fécondité. Etant donné que l'espérance de vie au moment de la naissance atteint 65 ans¹⁵, cette faiblesse de la proportion des veufs n'est pas étonnante. Il serait toutefois intéressant de connaître les taux des remariages des veufs chez nos populations; malheureusement, aucune statistique n'est disponible à ce sujet.

15 C. Latulippe-Sakamoto, Estimation de la Mortalité des Indiens du Canada 1900-1968, Thèse de Maîtrise, Université d'Ottawa, 1971.

TABLEAU 3. 8

Pourcentages des veufs selon les groupes d'âge
pour les années 1966-1968
Canada

Année Age	1966	1967	1968
- 15	0.0	0.0	0.0
15-19	0.1	0.0	0.0
20-24	0.0	0.1	0.1
25-29	0.3	0.3	0.3
30-34	0.7	0.7	0.8
35-39	2.0	1.7	1.7
40-44	3.2	3.2	3.0
45-49	5.3	5.2	5.0
50-54	8.0	7.3	7.4
55-59	11.4	11.6	11.2
60-64	15.1	15.2	15.7
65 +	27.2	26.3	26.5
TOTAL	2.6	2.5	2.5

Source: Ministère des Affaires indiennes

TABLEAU 3.9

Pourcentages des veuves selon les groupes d'âge,
pour les années 1966-1968
Canada

Année Age	1966	1967	1968
- 15	0.0	0.0	0.0
15-19	0.0	0.1	0.1
20-24	0.5	0.5	0.4
25-29	1.4	1.6	1.4
30-34	2.7	2.6	2.7
35-39	4.2	4.2	4.6
40-44	7.1	6.8	6.7
45-49	9.9	10.4	10.0
50-54	13.7	14.5	15.1
55-59	19.8	20.0	20.6
60-64	27.9	26.9	27.2
65 +	52.0	51.6	51.1
TOTAL	4.6	4.6	4.6

Source: voir tableau 3.8

Il convient de noter que les statistiques des veufs pour 1951 n'ont pas été utilisées parce qu'elles cumulent les veufs et les "séparés et les divorcés".

IV- Les séparés et les divorcés

Les statistiques officielles ne distinguent pas entre les séparés et les divorcés légalement. Nous n'avons pu obtenir le critère exact selon lequel on a classé les séparés. Nous supposons qu'il s'agit d'une séparation de fait sanctionnée par la coutume. Selon les tableaux "3.10 et 3.11", le phénomène du divorce et de la séparation présentent des proportions relativement modestes. Il semble toutefois qu'on assiste à une certaine recrudescence du divorce. Telle est du moins l'impression qui se dégage des statistiques compilées en 1968.

TABLEAU 3.10

Pourcentages des divorcés et séparés (hommes)
selon les groupes d'âge
pour les années 1966-1968
Canada

Année Age	1966	1967	1968
- 15	0.0	0.0	0.0
15-19	0.0	0.0	0.0
20-24	0.0	0.0	0.4
25-29	0.1	0.0	1.9
30-34	0.5	0.4	3.9
35-39	1.3	1.0	5.5
40-44	2.5	2.2	7.8
45-49	3.4	3.2	8.3
50-54	4.1	3.7	8.4
55-59	4.2	4.4	8.6
60-64	3.2	3.4	6.8
65 +	2.8	2.8	5.0
TOTAL	0.7	0.7	2.1

Source: voir tableau 3.8

TABLEAU 3.11

Pourcentages des séparées et divorcées (femmes)
selon les groupes d'âge
pour les années 1966-1968
Canada

Année Age	1966	1967	1968
- 15	0.0	0.0	0.0
15-19	0.0	0.0	0.1
20-24	0.0	0.0	1.2
25-29	0.3	0.2	3.5
30-34	1.3	0.9	5.7
35-39	2.4	2.3	7.4
40-44	3.6	3.2	8.8
45-49	3.8	3.7	7.9
50-54	4.5	4.5	8.2
55-59	3.9	3.9	7.0
60-64	2.8	3.4	5.6
65 +	1.4	1.3	2.8
TOTAL	0.8	0.7	2.2

Source: voir tableau 3.8

Si nous en croyons les divers observateurs, la séparation et le divorce ont été peu fréquents dans la société indienne d'autrefois. Douglas Ellis de ses observations à Moose Factory (été 1947), à Mistassini (été 1948) et à Albany Post (août 1955 - printemps 1958) dit: "Divorce is non existant,

but much more significant is the fact that desertion is quite rare".¹⁶

William Baldwin supporte aussi ce témoignage:

It is, however, significant that the Ojibwa family retains a remarkable stability. I have no first hand knowledge of a bush-indian family being broken by the separation of husband and wife.¹⁷

Les remarques des observateurs corroborent donc notre affirmation: la séparation et le divorce chez les Indiens du Canada sont très rares.

16 D. Ellis, "The Missionary and the Indian in Central and Eastern Canada", dans Arctic Anthropology, vol. 2, n° 2, 1964, p. 28.

17 W. Baldwin, "Social Problems of the Ojibwa Indians in the Collins Area in Northwestern Ontario" dans Anthropologica, vol. 5, 1957, p. 60.

Dans cette section, nous avons examiné les divorces légaux et les séparations de fait. Il convient d'ajouter qu'il existe des séparations temporaires qui tiennent au mode de vie de la population et qui peuvent également avoir une influence sur les rapports sexuels et, partant, sur la conception.

Les observateurs des aborigènes canadiens mentionnent que ces derniers étaient nomades et que, en temps de chasse, la famille complète accompagnait le père. Par exemple, Anderson, en discutant des Indiens aux environs de 1914, mentionne "all the families returned to the post by canoe in the spring, usually early in June... there would be marrying and giving in marriage";¹⁸ Skinner dit: "They came to the village in the spring"¹⁹ et Eastman ajoute: "From this time (April) to the middle of July, as they plant no gardens, the people come together on their secret "grounds", and there conduct the ancient rites and festivities. This is the play time of the year - the time for courtship, dances, and feasts, as well as ceremonies of a distinctively religious nature".²⁰

18 J. W. Anderson, "Eastern Cree Indians", dans Historical and Scientific Society of Manitoba, Papers, Ser. 3, No 11, 1956, p. 35.

19 A. Skinner, "Some Remarks on the Culture of Eastern Near-Arctic Indians", dans Science, v. 29, 1909, p. 151.

20 C. A. Eastman, "Life and Handicrafts of the Northern Ojibways", dans Southern Workman, v. 40, 1911, p. 274.

Notons que ces auteurs discutent aussi de la saisonnalité du mariage. Toutefois l'enquête de la Baie de James (1968) a démontré que les Indiens de ce territoire ne font plus la chasse ni la pêche à moins que ce ne soit pour occuper leur loisir et pour déguster la venaison. L'Indien de la Baie de James se rendra donc seul sur son territoire de chasse pour deux semaines environ dans le but d'étendre ses pièges et y retournera plus tard pour une période de temps similaire afin de ramasser le fruit de sa chasse.

En somme, les séparations temporaires agissent d'une façon positive sur le niveau de la fécondité.

Il faudrait ajouter que pour 1951, les veufs, séparés et divorcés furent classés dans la même catégorie. Afin de pouvoir suivre l'évolution par rapport à 1951, nous les avons groupés aussi pour 1966-1968 (tableaux 3.12 et 3.13). On est étonné de la stabilité de ce groupe d'état matrimonial par rapport à 1951.

Ce n'est qu'en 1968 qu'on assiste à un accroissement dans la catégorie des veufs, des séparés et des divorcés. En fait, il est dû à l'augmentation des séparés et des divorcés (voir tableaux 3.10 et 3.11).

TABLEAU 3.12

Pourcentages des veufs, séparés et divorcés
selon les groupes d'âge
pour les années 1951, 1966-1968
Canada

Année Age	1951*	1966	1967	1968
- 15	0.0	0.0	0.0	0.0
15-19		0.1	0.0	0.0
20-24	0.2	0.0	0.1	0.5
25-29		0.4	0.3	2.2
30-34	2.4	1.2	1.1	4.7
35-39		3.3	2.7	7.2
40-44	4.9	5.7	4.4	10.8
45-49		8.7	8.9	13.3
50-54	9.3	12.1	11.0	15.8
55-59		15.6	16.0	19.8
60-64	15.4	18.3	18.6	22.5
65 +	30.1	30.0	29.1	31.5
TOTAL	3.9	3.3	3.2	4.6

Source: voir tableau 3.8

*Tous les moins de 15 ans ont été considérés
comme des célibataires. Dans cette colonne,
les âges sont répartis en périodes de 10 ans.

TABLEAU 3.13

Pourcentages des veuves, séparées et divorcées
selon les groupes d'âge
pour les années 1951, 1966-1968
Canada

Année Age	1951*	1966	1967	1968
- 15	0.0	0.0	0.0	0.0
15-19		0.0	0.1	0.2
20-24	0.5	0.5] 0.2	0.5] 0.2	1.6] 0.8
25-29		1.7] 2.7	1.8] 2.6	4.9] 6.4
30-34	3.3	4.0] 8.5	3.5] 8.1	8.4] 13.6
35-39		6.6] 15.8	6.5] 16.3	12.0] 20.3
40-44	7.1	10.7] 26.9	10.0] 26.7	15.5] 29.9
45-49		13.7] 53.4	14.1] 52.9	17.9] 53.9
50-54	13.1	18.2] 53.4	19.0] 52.9	23.3] 53.9
55-59		23.7] 53.4	23.9] 52.9	27.6] 53.9
60-64	25.9	30.7] 53.4	30.0] 52.9	32.8] 53.9
65 +	55.6	53.4	52.9	53.9
TOTAL	5.9	5.4	5.3	6.8

Source: voir tableau 3.8

*Tous les moins de 15 ans ont été considérés
comme des célibataires. Dans cette colonne,
les âges sont répartis en périodes de 10 ans.

B. Répartition selon l'état matrimonial pour les Indiens de la Baie de James.

Dans la section précédente, nous avons examiné la nuptialité et l'état matrimonial de la population indienne du Canada.

Malheureusement, nous n'avons pas les statistiques pour étudier la nuptialité différentielle des bandes. Nous disposons toutefois des statistiques recueillies lors de l'enquête démographique entreprise en 1968 auprès des Indiens de la Baie de James. Elles sont présentées dans le tableau 3.14".

TABLEAU 3.14

Pourcentages selon l'état matrimonial,
le sexe et les groupes d'âge
pour les Indiens de la Baie de James

Baie de James, 1968

Age \ Sexe et état matri- monial	Hommes				Femmes			
	Céliba- taires	Mariés	Veufs	Séparés et Divorcés	Céliba- taires	Mariées	Veuves	Séparées et Divorcées
- 15	100.0	0.0	0.0	0.0	100.0	0.0	0.0	0.0
15-19	99.3	0.7	0.0	0.0	88.4	11.6	0.0	0.0
20-24	62.9	37.1	0.0	0.0	38.6	59.4	0.0	2.0
25-29	18.7	79.7	0.0	1.6	18.2	80.3	0.0	1.5
30-34	14.5	85.5	0.0	0.0	3.1	95.3	0.0	1.6
35-39	10.2	89.8	0.0	0.0	2.3	97.7	0.0	0.0
40-44	5.8	92.3	0.0	1.9	6.4	93.6	0.0	0.0
45-49	6.8	79.5	11.4	2.3	2.7	89.2	5.4	2.7
50-54	2.8	91.7	5.5	0.0	6.9	82.8	10.3	0.0
55-59	12.5	85.0	2.5	0.0	0.0	80.0	20.0	0.0
60-64	0.0	76.9	19.2	3.9	5.3	68.4	26.3	0.0
65 +	0.0	68.7	21.2	2.1	2.5	40.0	55.0	2.5
TOTAL	69.0	28.6	2.0	0.4	64.6	31.7	3.2	0.5

Source: Statistique de l'enquête Baie de James, 1968

Les Cris de la Baie de James manifestent des comportements procréateurs différents de l'ensemble des Indiens. D'abord, les Cris semblent se marier à un âge plus jeune que tous les autres. On trouve par exemple que 51% des hommes dans le groupe d'âge 25-29 ans sont célibataires, selon les statistiques pour l'ensemble des Indiens; alors que ces pourcentages sont de 18.7% pour ceux de la Baie de James. Chez les femmes, ces pourcentages sont respectivement de 39% et 18.2% dans le même groupe d'âge. En outre, le célibat définitif accuse des proportions nettement inférieures à celles observées pour tous les Indiens.

3. L'âge moyen au moment du premier mariage:

A) Les mesures

On peut se servir de différentes méthodes afin de mesurer la nuptialité de la population indienne du Canada. La mesure la plus directe serait le taux de mariage, c'est-à-dire la fréquence des mariages dans chaque groupe d'âge. A partir de ces taux, on peut établir une table de nuptialité. Mais, malheureusement, nous fûmes dans l'impossibilité de recueillir les données nécessaires (mariages au cours d'une année par groupe d'âge) pour calculer cette table. Aussi fallait-il se contenter de déterminer l'âge moyen lors du mariage ainsi que la proportion des personnes dans chaque groupe d'âge selon l'état matrimonial, ce que nous venons d'analyser. Toutefois, le calcul de l'âge moyen au moment du mariage requiert des techniques plus élaborées.

Trois méthodes différentes furent utilisées pour évaluer cet âge, soit la formule de Hajnal, la méthode de la population stable et la méthode directe.

I- La méthode de Hajnal:

La première méthode, mise au point par Hajnal, est celle du "Singulate mean age at marriage", pour employer l'expression originelle.²¹ Cette méthode permet de calculer, à l'aide de la formule ci-dessous, le nombre d'années vécues en moyenne dans le célibat par les personnes qui se sont mariées avant d'atteindre l'âge de 50 ans. L'arrêt à l'âge de 50 ans est arbitraire. Mais il est raisonnable d'admettre que les occasions de mariage sont minimales après cet âge et, d'ailleurs, le plus important dans cette section demeure l'effet de la nuptialité sur la fécondité. Et les femmes cessent ordinairement de procréer entre les âges de 44 à 49 ans, âge de la ménopause. Cette méthode présuppose que la nuptialité est restée stable dans le temps, hypothèse qui semble valable pour les Indiens du Canada.

21 J. Hajnal, "Age at Marriage and Proportions Marrying", dans Population Studies, VII, 2, novembre 1953, p. III-136 et dans A. Romaniuk, op cit., p. 214-216

$$A = \frac{\sum_{0}^{49} a S_{(x)} - 50 S_{(50)}}{S_0 - S_{50}}$$

où A est l'âge moyen lors du premier mariage des personnes mariées avant d'avoir atteint l'âge de 50 ans;

$S_{(x)}$ est la proportion des célibataires dans un groupe d'âge (x);

a est le nombre d'années compris par le groupe d'âge (ici 5 ou 10 selon le cas);

$S_{(0)}$ est la cohorte de 100 ou de 1000 nouveaux-nés, suivant que la proportion des célibataires est donnée en pour cent ou en pour mille. Et encore, la formule Hajnal pourrait se lire

$$\bar{n} = \frac{C(0-14) + n \sum_{15}^{49} C(x, x+n) - 50.C(50)}{C(0) - C(50)}$$

où: $\bar{n}$ est l'âge moyen au moment du premier mariage des personnes mariées avant d'avoir atteint l'âge de 50 ans;

$C_{(0-14)}$ est la proportion des célibataires âgés de 0 à 14 ans;

$\sum_{15}^{49} C(x, x+n)$ est la proportion des célibataires dans les groupes d'âge entre 15 et 49 ans;

$C_{(50)}$ est la proportion des célibataires à l'âge exact de 50 ans;

$C_{(0)}$ est la cohorte de 100 ou de 1000 nouveaux-nés, suivant que la proportion des célibataires est donnée en pour cent ou en pour mille.

II- La méthode de la population stable:

La deuxième méthode d'estimation, la méthode de la population stable, a été utilisée par un groupe de chercheurs de l'"Office of Population Research" à Princeton au New Jersey (U.S.A.)²² Elle permet d'établir l'âge moyen lors du premier mariage à partir de la distribution selon l'âge stable. Elle implique le choix d'un modèle de population stable ayant la même distribution par âge que la population pour laquelle l'estimation de l'âge moyen lors du premier mariage est cherchée. Les modèles utilisés en l'occurrence sont ceux, déjà mentionnés, de Coale et Demeny. L'âge auquel correspond, dans le modèle, la proportion de célibataires âgés de moins de 50 ans, que nous avons observée, équivaut précisément à l'âge moyen lors du premier mariage des personnes mariées avant leur cinquantième anniversaire.

22 E. Van de Walle, "The Relation of Marriage", dans African Demographic Inquiries in Demography, t. II, 1965, p. 302-309 et dans A. Romaniuk, op. cit., p. 214-216.

Nous avons utilisé pour le calcul de l'âge moyen lors du mariage le modèle Ouest. En effet, ce modèle semble correspondre le mieux aux caractéristiques démographiques de la population indienne du Canada ainsi qu'il a été conclu dans une analyse effectuée par A. Romaniuk et V. Piché.²³ En ce qui concerne le choix du niveau du modèle, il a été fait sur la base de l'espérance de la vie estimée par Claudette Latulippe-Sakamoto²⁴ (table du taux d'accroissement "r", niveau de la mortalité 19).

III- La méthode directe:

La troisième et dernière méthode que nous allons employer est la méthode de la moyenne arithmétique. Malheureusement, elle ne peut s'appliquer à la population indienne du Canada en général puisque les données indispensables au calcul par cette méthode sont inexistantes. Mais, en ce qui concerne l'enquête 1968 (Baie de James) les données furent dépouillées de sorte à ce que nous puissions faire les calculs selon la méthode directe. Elle est celle de la moyenne arithmétique pondérée, selon la formule:

23 A. Romaniuk et V. Piché, Natality Estimates for the Canadian Indians by Stable Population Models. 1900-1969, dans Canadian Review of Sociology and Anthropology, Vol. 9, No 1, 1972, p. 1-19.

24 C. Latulippe-Sakamoto, op. cit.

$$\bar{X} = \frac{\sum (xw)}{\sum W} \quad 25$$

où $\bar{X}$ est la moyenne arithmétique,

X est la valeur originelle et

W est la pondération.²⁶

Ayant discuté des mesures à appliquer à la nuptialité des Indiens du Canada, nous présentons maintenant les résultats de ces calculs et leur interprétation.

B. Les résultats:

Les âges moyens lors du mariage calculés par les trois méthodes présentées dans la section précédente sont réunis dans le tableau "3.15". On constate que pour l'ensemble de la population indienne, l'âge moyen lors du mariage est d'environ 27 ou 28 ans chez les hommes et entre 25 et 26 ans chez les femmes. Il est remarquable que les deux méthodes, celle de Hajnal et celle de la population stable donnent presque les mêmes résultats. Les résultats ne sont différents que pour l'année 1951. La méthode de Hajnal nous fournit un âge moyen lors du mariage de 27.3 ans chez les hommes alors que cet âge se situe à 23.5 ans selon la méthode de la population stable. Chez les femmes, l'âge moyen est respectivement de 23.0 et de 21.3 ans en 1951.

25 A. E. Waugh, Statistical Tables and Problems, New York, McGraw-Hill, Third Ed., 1952, p. 92.

26 Id., Elements of Statistical Method, New York, McGraw-Hill, Third Ed., 1952, p. 62-63.

Les estimations de l'âge moyen pour la population de la Baie de James confirment les constatations faites à la lumière des statistiques de l'état matrimonial (voir section 2). Les Indiens de la Baie de James se marient plus tôt que les autres. Leur âge moyen au moment du mariage est d'environ 25 ans pour les hommes et 22 ans pour les femmes. La méthode directe donne toutefois un âge moyen moins tardif, à savoir 22.8 ans (hommes) et 19.9 ans (femmes).

TABLEAU 3.15

Age moyen au moment du premier mariage, selon le sexe, des Indiens du Canada pendant 1951, 1961, 1966-1968, ainsi que des Indiens de la Baie de James durant l'année 1968, selon les méthodes d'estimation utilisées.

Méthode d'estimation	Sexe et lieu	Hommes		Femmes	
		CANADA	BAIE DE JAMES	CANADA	BAIE DE JAMES
Hajnal:	1951	27.3 ans ^{a)}		23.0 ans ^{a)}	
	1951	26.7 ans ^{b)}		22.5 ans ^{b)}	
	1961	26.9 ans ^{b)}		22.9 ans ^{b)}	
	1966	27.9 ans ^{a)}		25.7 ans ^{a)}	
	1967	27.9 ans ^{a)}		25.9 ans ^{a)}	
	1968	28.0 ans ^{a)}	24.7 ans ^{c)}	26.0 ans ^{a)}	21.6 ans ^{c)}
Population stable:	1951	23.5 ans ^{a)}		21.3 ans ^{a)}	
	1966	27.2 ans ^{a)}		26.0 ans ^{a)}	
	1967	27.4 ans ^{a)}		26.1 ans ^{a)}	
	1968	27.6 ans ^{a)}	24.6 ans ^{c)}	26.4 ans ^{a)}	22.5 ans ^{c)}
Moyenne arithmétique:	1968		22.8 ans ^{c)}		19.9 ans ^{c)}

Source: a) Ministère des Affaires indiennes
b) Bureau fédéral de la Statistique
c) Enquête Baie de James

Pour compléter notre étude de l'âge lors du mariage et pour avoir une image plus complète des coutumes matrimoniales des Indiens, comparons nos assertions à celles des observateurs des populations que nous avons choisies dans notre échantillonnage. Il est intéressant d'entendre Peter Grant dire des Saulteaux (1804):

It is customary with them to marry young, their way of life would, indeed, seem to make it a necessity.²⁷

et Cameron ("Nipigon Country" 1804):

The first thing a young man thinks of after he has been initiated in the art of conjuring, after he has become a perfect quack, is to find out a wife as they all marry very young, especially the women, who are sometimes given away by the father at six or seven years of age. The husband who is perhaps not above fifteen at the time, will then take her and bring her up himself in order to be sure of her virginity.²⁸

En 1932, Godsell nous incite à croire que les mâles Ojibwa se marient vers l'âge de quinze ou seize ans:

It is often the practice amongst two families who happened to be on very friendly terms, to arrange for the son of the one family to marry the daughter of the other, while these children were yet only infants, though this would not be consummated until the boy was probably 15 or 16 years of age.²⁹

Il est aussi intéressant de souligner que Diamond Jenness soutenait qu'à l'époque de la découverte du Canada, les Indiens de la tribu des Algonkins, tels les Cris du nord-est du Canada, se mariaient à l'âge de 18 ou 19 ans (hommes) et à l'âge de 15, 16 ou 17 ans (femmes).

27 P. Grant, "The Saulteaux Indians", dans R.L. Masson, op. cit., p. 321.

28 D. Cameron, op. cit., p. 265

29 P.H. Godsell, op. cit., p. 61.

Youths generally married about the age of eighteen or nineteen years, girls two or three years later.³⁰

Hallowell parle aussi des mariages précoces: "Girls and boys marry at an early age without any special ceremony"³¹; et Honnigman, dans son observation à Attawapiskat entre juillet 1947 et juin 1948 a noté:

Practically all adolescents elect to marry although the age seems to be somewhat delayed in Attawapiskat compared to other Indian groups. Boys tend to marry between nineteen and twenty-two, girls between eighteen and twenty.³²

En 1961, Rolf Knight soutenait qu'à Rupert House l'âge du premier mariage avait diminué significativement depuis 1950:

It was my impression from reading the parish records on marriage that the age at first marriage had declined significantly in the last half of the century. Unfortunately it was impossible to quantifiably verify this because many entries only mention of "full age" or "over 30". It is the belief that persons are marrying much younger now than formerly. Harriet W. (82) said "When I was a girl, people waited 'till they were grown up before they were married. Many men were over thrity. Now they marry when they're just children". The average age at first marriage for the decade 1946-1956 was 22.5 years for men and 18.8 for woman.³³

Finalement, Harold Driver dans un rapport historique sur les Indiens de l'Amérique écrit:

³⁰ D. Jenness, "The Indians of Canada", dans National Museum Bulletin, No. 65, 1932, p. 154.

³¹ A. I. Hallowell, "Pagan Tribes in Ontario", dans El Palacio, v. 33, 1932, p. 205.

³² J. J. Honnigman, Foodways in a Muskeg Community; An Anthropological Report on the Attawapiskat Indians, Ottawa, Department of Northern Affairs and National Resources, Northern Coordination and Research Center, 1961, p. 62.

³³ R. Knight, "Ecological Factors in a Changing Economy and Social Organization Among the Rupert House Cree", dans Anthropological Papers, National Museum of Canada, No. 15, March 1968, p. 87.

Young women were normally considered marriageable after first menstruation, which might take place at twelve or thirteen years of age (we have no adequate figures on the average age). Men tended to be older, but probably married at less than twenty years of age on the average.³⁴

Les observateurs nous pousseraient à baisser l'âge lors du mariage établi par les statistiques.

A la lumière de l'analyse des statistiques relatives à l'état matrimonial, on peut conclure que les comportements matrimoniaux des Indiens sont dans l'ensemble favorables à la fécondité. On est toutefois frappé par un âge au moment du mariage assez élevé, tant pour les Indiens que pour les Indiennes (voir tableau 3.15) du Canada. Les Indiens, d'après ces statistiques semblent contracter des mariages à un âge plus tardif que la population canadienne. La situation à la Baie de James semble être en désaccord avec celle de l'ensemble des Indiens. En effet, les Cris se marient à un âge sensiblement plus jeune. Il est regrettable qu'il n'ait pas été possible de procéder aux mêmes estimations pour d'autres régions ce qui aurait pu montrer l'exceptionnalité de la situation de la Baie de James.

34 H. Driver, op. cit., p. 267.

CHAPITRE IV

INTERDITS SEXUELS ET ATTITUDES À L'ÉGARD DE LA PROCRÉATION

Dans le chapitre précédent, la nuptialité a été examinée en tant que facteur de la fécondité. Toutefois, dans une société où les mœurs sexuelles semblent assez libres comme c'est le cas chez certaines populations indiennes, l'impact de la nuptialité sur la fécondité se trouve diminué dans une certaine mesure. Toute société exige un type d'union, le mariage que nous avons analysé au chapitre précédent, dans lequel la reproduction est attendue, approuvée et même encouragée. Mais nous devons ajouter en même temps que toute société court le risque de rencontrer des unions dans lesquelles la reproduction est , condamnée soit parce qu'il lui manque les formes légales prescrites du mariage, soit parce qu'il viole un ou plusieurs tabous institutionnels. Entre les unions prescrites et approuvées, il se peut qu'il y ait d'autres types de relations reproductrices. Donc, toute analyse sociologique de la reproduction se doit de tenir compte des différents types d'unions. Pour ces raisons "unions sexuelles" semble être le terme le plus adéquat à employer.

Dans ce chapitre, nous voulons examiner les moeurs sexuelles de nos populations indiennes: l'inceste, les restrictions post-natales, l'attitude en face de la menstruation, des relations pré-maritales et des interdits sexuels ainsi que l'attitude à l'égard de la procréation (idéal d'une nombreuse progéniture et le contrôle des naissances). Ces comportements se rattachent aux variables intermédiaires suivantes: fréquence de coït, abstinence volontaire, mortalité foetale volontaire, contraception et stérélisation. Nous tenterons de déterminer leur valeur-fécondité.

Puisqu'il n'existe aucune statistique officielle à ce sujet, nous avons dépouillé les études afin de retracer un profil général. Pour ce faire, nous emploierons les études de Flannery, Hallowell, Dunning, Ellis, Cameron, Knight et Driver. La plupart de ces travaux se situent entre 1932 et 1961, à l'exception de Cameron, 1804, et de Driver qui a fait un résumé historique publié en 1961. Ils ont étudié les Indiens du nord du Canada, à savoir les Cris, les Ojibwa, les Montagnais, les Naskapi et les Sauteaux.

Ces auteurs nous aideront à établir, en se rattachant à la théorie de la transition démographique, les changements culturels.

1. Interdits sexuels

A) Le tabou de l'inceste et l'exogamie:

Dans sa définition, le tabou de l'inceste est corrélatif avec le concept de l'exogamie, qui oblige une personne à se marier en dehors d'un groupe social défini. En d'autres

termes, toute relation sexuelle avec un parent est appelée relation incestueuse. Mais qui forme la parenté de l'indien? Afin de bien circonscrire le problème, il nous faut donc retourner à la linguistique. Les linguistes nous informent que la parenté de l'indien s'étend bilatéralement, c'est-à-dire qu'elle s'étend à la parenté du père et de la mère. Par exemple, la parenté du jeune indien, en plus de ses parents, sera formée de ses grands-parents maternels et paternels, de ses oncles et tantes ainsi que des enfants des soeurs de sa mère et des frères de son père (cousins parallèles).

Dans toutes les sociétés, l'inceste est catégorisé d'une façon particulière. Pour préciser ces catégories chez les Indiens, les anthropologues ont eu besoin de distinguer entre cousins parallèles et cousins croisés. Les cousins parallèles font partie de la parenté génétique et sont sujets au tabou de l'inceste tandis que les cousins croisés n'entrent pas dans ce cercle et, naturellement, il ne peut y avoir d'inceste. Regina Flannery nous dira de la langue crie et montagnaise:

Among the James Bay Cree and Montagnais, the same term is used for both (my) father-in-law and mother's brother (NISIS), for mother-in-law and father's sister (NISIKWĀS, NISIKOS), and for both son-in-law and cross-nephew (NIHAKICIM (CREE), NIHATEEM (Montagnais)), for both daughter-in-law and cross-niece (NIHAKENESHWEM), for both sibling-in-law of

opposite sex and cross-cousin of opposite sex (NITIM). For parallel cousins the same terms are used as for siblings, sometimes with, sometimes without, the addition of an ending like (KAWIN)¹

Hallowell nous donne la même classification, sans donner les termes indigènes.

Woman's sister-in-law	=	Woman's female cross-cousin
Man's brother-in-law	=	Man's male cross-cousin
Daughter-in-law	=	Cross-niece
Sibling-in-law (of opposite sex)	=	Cross-cousin = Sweetheart
Son-in-law	=	Nephew ²

Bien que la prohibition de l'inceste soit universelle, tous les cas ne sont pas prohibés au même degré. A titre d'exemple, le tableau de Dunning établit différentes catégories de l'inceste et des sanctions (Ojibwa):

1 R. Flannery, "Cross-Cousin Marriage Among the Cree and Montagnais of James Bay", dans Primitive Man, v. 11, No. 1-2, 1938, p. 29.

2 A. J. Hallowell, "Kinship terms and Cross-Cousin Marriage of the Montagnais-Naskapi and the Cree", dans American Anthropologist, v. 34, No. 2, 1931, p. 175-184.

TABLEAU 4.1³

Catégories d'inceste

Lien de parenté	Comportement	Attitude envers l'inceste	Sanctions
1. Mère/fils	Coopération et intimité	Impensable	Aucune
2. Père/fille	Respect tout en évitant quelque peu	Etonnement	Aucune
3. Frère/soeur	Coopération tout en tenant à l'écart	Etonnement	Expulsion probable
4. Enfant du frère	Tenir à l'écart	Etonnement	Racontars
5. A) Soeur du père/ fils du frère	Tenir à l'écart	Etonnement	Racontars
B) Frère de la mère/ fille de la soeur	Tenir à l'écart	Etonnement	Racontars
6. Enfant de la soeur	Tenir à l'écart	Mal vu	Racontars diffamatoires

³ Traduit de R. W. Dunning, Social and Economic Change Among the Northern Ojibwa, Toronto, University of Toronto Press, 1959, p. 111.

Le tableau de Dunning indique la parenté où l'acte sexuel entre les partenaires serait incestueux et le tout, en ordre décroissant d'importance. Les gens classifiés comme "enfant du frère du père" peuvent être de fait des cousins parallèles du deuxième degré parce qu'un cousin parallèle est appelé "frère" et même à ce niveau la prohibition de l'inceste joue.⁴

La fréquence des actes incestueux peut influencer sur la fécondité. Les textes des trois seuls auteurs qui parlent de ce phénomène sont complémentaires. Dunning mentionne qu'à Pekangekum l'incidence de l'inceste est relativement faible. Par ailleurs, Hallowell a retrouvé une fréquence élevée à Berens-River où il en a découvert vingt-quatre cas⁵ et Regina Flannery dit: "Incest and infanticide occurred rather frequently".⁶ Mais nous ne désirons pas poursuivre la discussion de la fréquence de l'inceste parce qu'elle n'est pas un facteur majeur de la fécondité. L'acte incestueux

4 R.W. Dunning, Ibid., p. 111

5 Ibid., p. 114

6 R. Flannery, "The Culture of the Northeastern Indian Hunters: A Descriptive Study" dans F. Johnson, édit., Man in Northeastern North America, Papers of the Robert S. Peabody Foundation for Archaeology, v. 3, 1946, p. 268.

étant non pas une union sexuelle stable, mais un phénomène assez rare; il n'y aura que très peu d'enfants incestueux.

Même si l'inceste est peu fréquent, l'endogamie limite l'individu dans le choix d'un conjoint et agit sur la fécondité. Dans toute population restreinte, on a découvert que ce phénomène tend à élever l'âge au moment du mariage. Plus le nombre de conjoints éventuels est limité, plus une société restreindra sa notion de l'inceste. Ainsi, l'endogamie locale peut devenir consanguine. De plus, si on épouse un parent rapproché, "l'inbreeding" peut agir sur la fécondité.

Les linguistes, rappelons-le, ont signalé la différence entre les cousins parallèles et les cousins croisés. Les cousins parallèles, étant dans la catégorie incestueuse, ne peuvent être considérés dans le choix du partenaire lors du mariage tandis que les cousins croisés peuvent l'être.

A ce propos, Regina Flannery nous dit des résidents de la Baie de James:

On both sides of the Bay parallel-cousin marriage was disapproved. On the East Coast at least, it was believed that the children of such a marriage

would not live long and cases were given to me to support this belief. In nearly every case of parallel-cousin marriage narrated to me, the marriage was allowed because the male cousin was the putative father of the girl's baby. While this sort of thing was disapproved, it was not actually condemned as incestuous relations between brother and sister... The kinship system suggests the practice of cross-cousin marriage. We find in the area under discussion that the social institution is in conformity with the kinship terminology. Bilateral, and in some places unilateral cross-cousin marriage is traditional, permissive and somewhat preferential without being strictly mandatory. There are men and women living today in the region who have married cross-cousins, but the custom is at present time dying out⁷.

Et du dire d'une vieille femme de Moose Factory à une indienne plus jeune :

You are not marrying your son right. You should have let him marry your brother's daughter. That is the right way⁸.

En note, Regina Flannery ajoute :

Some of the young people objected to marrying cross-cousins because under missionary or other white influence they had come to consider both cross-cousin and parallel cousin as closely related to them⁹.

Regina Flannery suggère que les relations sexuelles entre cousins parallèles n'étaient pas considérées aussi incestueuses que la relation entre frère et soeur. Le mariage est permis entre

7 R. Flannery, "Cross-Cousin Marriage among the Cree and the Montagnais of James Bay", op. cit., p. 31-32.

8 Ibid., p. 30.

9 Ibid., p. 31.

cousins parallèles lorsque ce dernier était reconnu comme le père de l'enfant de sa cousine. Ceci démontrerait la faiblesse de cette prohibition particulière. Nous tenterons d'expliquer le tabou de l'inceste décrit par Regina Flannery plus loin (p. 72).

Regina Flannery ne fut pas la seule à remarquer que les Indiens préféraient choisir comme conjoint un cousin croisé. Honnigman lors de son enquête à Attawapiskat dans les années 1947-1948 rapporte que:

Marriage between close kindred (other than cross-cousins) is disapproved by Indians and effectively prevented by missionaries.¹⁰

et il écrit ailleurs:

The situation is confused by a tendency of the Roman Catholic missionaries to discourage cross-cousin marriage.¹¹

Notons qu'il doit parler ici de cousins-croisés du premier degré. Ellis en parlant du mariage entre cousins est beaucoup plus catégorique lorsqu'il dit que le mariage entre cousins croisés était de rigueur chez les Cris et les Algonquins:

10 J.J. Honnigman, Foodways in a Muskeg Community: An Anthropological Report on the Attawapiskat Indians, Ottawa, Department of Northern Affairs and National Resources, Northern Co-ordination and Research Centre, 1961, p. 62.

11 Id., "Social Organization of the Attawapiskat Cree Indians", dans Anthropos, v. 48, No. 5-6, 1953, p. 809-816.

The practice of cross-cousin marriage among the Crees and Northern Algonquians has been noted and is attested in both technical and popular literature. While the practice is in various stages of breakdown today, technological evidence as well as continued practice suggest that the custom was normal if not without exception. (I have felt, both on the basis of common practice and terminological differences, that parallel cousins and second cousins were regarded as equally desirable potential partners in the Albany Area. Cousins, however, whether cross or parallel, appear to have enjoyed priority of desirability over non-relatives as a general rule. Observances of the tradition in this connection has often disappeared in larger centres, such as Moose Factory and is loosening up in remoter areas as well.)

The marriage of persons sharing some sort of cousin relationship still seems to be felt by more conservative members of the community to be an appropriate linkage in the selection of marriage partner¹².

Selon Duncan Cameron (1804) il semblerait que seuls les cousins croisés avaient autrefois le droit de se marier entre eux.

The children of two brothers or two sisters always style themselves brothers or sisters and so will their children and children's down to the last generation; but the child of a brother and those of a sister do not, and it is lawful for them to marry together¹³.

De même pour Dunning qui écrit plus récemment:

While ego's parents same-sexed siblings are members of his kin group, parent's opposite-sexed siblings belong to the other category, and are potential parents-in-law¹⁴.

12. D. C. Ellis, "The Missionary and the Indian in Central and Eastern Canada", dans Arctic Anthropology, v. 2, No. 2, 1964, p. 26. Observation sur le champ à Moose Factory (été 1947), à Mistassini (été 1948) et à Albany Post (août 1955 et printemps 1958).

13. D. Cameron, "The Nipigon Country" dans R. L. Masson, Les Bourgeois de la Compagnie du Nord-Ouest, Québec, v. 2, 1890, p. 247.

14. R. W. Dunning, op. cit. p. 109

Hallowell dit approximativement la même chose des Indiens

(Naskapi et Ojibwa) au début du 20^e siècle:

In October 1928, Dr. W. D. Strong discovered the practice of cross-cousin marriage among the Barren Ground band of the Naskapi and that this fact was clearly reflected in their kinship terms¹⁵.

De plus, il ajoute:

Although cross-cousin marriage is not practiced by these people today and most of them do not use the term in question for cross-cousin, yet among the Ojibwa it is still the word commonly employed for sweetheart¹⁶.

Et encore, notons qu'Hallowell fait la même remarque à propos du mariage entre cousins croisés en parlant des "North-central Algonkian"¹⁷ et des bandes du lac Winnipeg.¹⁸

Et enfin, pour démontrer la généralité du phénomène entre cousins croisés, citons Harold Driver:

On the Northern Northwest Coast, cross-cousin marriage was the preferred kind of union... Proceeding farther east to the Cree and Ojibwa, we find a different picture. Although marriages with both kinds of first cross-cousins were permitted, they were not preferred over more remote cousins designated by the same kinship term. First-cousin marriages were less frequent than those with more remote cousins. Almost any distant relative about one's own age would be called by the term for cross-cousin, even though the exact relationship was unknown, hence some of such marriages were not with persons we could call cousins. Double cross-cousin marriage sometimes occurred; a man married a woman who was both his mother's brother's daughter and father's sister's daughter at the same time. This could happen only when two men

¹⁵ A. I. Hallowell, op. cit., p. 171.

¹⁶ Ibid, p. 183

¹⁷ Id., "Was Cross-Cousin Marriage Practiced by the North-central Algonkian?", dans Proceedings of the 23rd International Congress of Americanists, 1928, p. 519-544.

¹⁸ Id., "Cross-Cousin Marriage in the Lake Winnipeg Area", dans Philadelphia Anthropological Society Publications, v. 1, 1937, p. 95-110.

in the older generation had exchanged their sisters, each marrying the other's sister. The offspring from these unions would be double cross-cousins. Figures on the frequency of single cross-cousin marriage show that the mother's brother's daughter was married more often than the father's sister's daughter. The pattern of the Montagnais-Naskapi of the Labrador Peninsula was similar to that of the Cree and Ojibwa¹⁹.

Harold Driver semble donc être de l'avis des anthropologues et des ethnologues en ce qui concerne la préférence des cousins croisés lors du choix du conjoint. Il conclut en disant:

If everyone married his cross-cousin it would not be necessary to have any kinship terms for in-laws because they would also be genetic (blood) relatives. Such is actually the case in most of the Eastern Sub-Arctic. Special terms for in-laws do not exist in the language. Whenever in-laws are thus lumped with genetic relatives, we may suspect marriage or former marriage of genetic relatives. All the kinship terminologies of the Algonkians of the Plains have features suggesting cross-cousin marriage. The same is true of the Santee and Teton Dakota. All of these tribes seem to have had cross-cousin marriage at some time in the past when they were living farther east where their territories probably adjoined those of the Ojibwa and Cree, who have continued to marry cross-cousins down to the present time²⁰.

A propos du mariage entre cousins parallèles, il dira:

Parallel cousin marriage was tolerated in very few localities but was nowhere a preferred form. Because parallel cousins were most often designated by the same terms used for brothers and sisters, marriage with such relatives would not be anticipated²¹.

19. H. E. Driver, Indians of North America, Chicago, University of Chicago Press, 1961, p. 272-273.

20. Ibid, p. 274.

21. Ibid, p. 272.

Une étude récente, publiée en 1968, confirme le dire des autres.

Marriage between first parallel or cross-cousins are equally proscribed, and in fact do not seem to happen. Local people allege no preferential marriage determined by kinship. But supposedly, all people who can trace any consanguineal kin relation between themselves are not supposed to marry... The recognition of kinship ties does not normally extend beyond maternal and paternal grandparents, uncles and aunts, first cousins, and members of the immediate biological family²².

Rolf Knight est encore le seul auteur à dire que "cross and parallel cousins are referred to by the same term"²³. Aussi il précisera sa pensée en disant qu'en réalité il y eut des mariages entre cousins mais des cousins du deuxième degré et que les Indiens de Rupert House ne voyaient aucune relation consanguine entre ces partenaires.

Enfin, pour appuyer ses assertions, Rolf Knight se servit des registres paroissiaux pour dire:

Probably the most dramatic change in patterns of marriage in the last thirty to forty years has been the establishment of band endogamy²⁴.

Et à ce propos il formula le tableau suivant:

22. R. Knight, "Ecological Factors in a Changing Economy and Social Organization Among the Rupert House Cree", dans Anthropological Papers, Ottawa, National Museum of Canada, No. 15, March 1968, p. 89. Il semble y avoir contradiction dans les termes mais nous croyons que les autres commentateurs parlaient de cousins-croisés de deuxième degré.

23. Ibid, p. 89.

24. Ibid, p. 91.

TABLEAU 4.2 25

Mariages selon la résidence du conjoint
d'après les dossiers paroissiaux de Rupert House

Année	Hommes résidant à Rupert House épousant des femmes de :								Total des femmes endogames selon la localité	Pourcenta- ge des femmes endogames selon la localité
	Rupert House	East- main	Nemis- cau	Waswa- nipi	Neoskaw- ska	Mistas- sini	Moose Factory	Nichi- kum		
1876-1886	37	0	0	1	0	0	0	0	1	3
1886-1896	60	3	0	0	0	1	0	0	4	7
1896-1906	39	3	0	1	0	1	1	0	6	15
1906-1916	46	5	0	1	0	1	1	0	8	16
1916-1926	29	0	0	0	0	0	0	0	0	0
1926-1936	18	1	0	0	0	0	0	0	1	6
1936-1946	27	0	0	0	0	0	0	0	0	0
1946-1956	32	0	2	0	0	0	0	0	2	6
Total	288	12	2	3	0	3	2	0	22	-
	Femmes résidant à Rupert House épousant des Hommes de :								Total des femmes exogames selon la localité	Pourcenta- ge des femmes exogames selon la localité
1876-1886	37	0	0	0	0	2	0	0	2	5
1886-1896	60	0	0	0	0	2	0	0	2	3.5
1896-1906	39	2	0	0	0	5	1	0	8	20
1906-1916	46	0	0	0	0	3	0	0	3	6
1916-1926	29	0	2	2	0	4	0	1	9	30
1926-1936	18	0	1	0	0	0	0	0	1	6
1936-1946	27	0	2	0	0	0	0	0	2	7
1946-1956	32	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Total	288	2	5	2	0	16	1	1	27	-

Le tableau démontrerait que:

formerly there was a flow of women marrying from coastal posts into Rupert House and Rupert House women marrying into inland groups. Today, there is an unabated movement of men and women in marriage out of Rupert House, but all of it is to Moose Factory. There is no movement into the post by marriage, and no marriages are contracted with any of the other bands so involved earlier²⁶.

Nous désirons commenter les affirmations et le tableau de Rolf Knight à l'aide de nos propres tableaux.

TABLEAU 4.3

Distribution des célébrations nuptiales selon l'endroit de la naissance du mari et de son épouse, pour les épouses âgées de 14 - 19 ans et de 20 - 24 ans, résidentes régulières des villages de la Baie de James, en chiffre brut.

Baie de James, 1968

Village	Épouse née dans le même village que son époux		Épouse née dans un village différent de son époux		Total	
	14-19	20-24	14-19	20-24	14-19	20-24
Moosonee	0	6	1	9	1	15
Moose Factory	2	9	1	15	3	24
Fort Albany	1	2	0	5	1	7
Attawapiskat	0	9	0	1	0	10
Rupert House	1	16	1	1	2	17
Fort George	2	16	0	2	2	18
Baie de James	6	58	3	33	9	91

Source: Enquête Baie de James, 1968

TABLEAU 4.4

Distribution des célébrations nuptiales
selon l'endroit de la naissance du mari
et de son épouse, pour les épouses âgées
de 30 - 39 ans et de "40 ans et plus",
résidentes régulières des villages de la
Baie de James, en chiffre brut.

Baie de James, 1968

Village	Épouse née dans le même village que son époux		Épouse née dans un village différent de son époux		Total	
	30-39	40 +	30-39	40 +	30-39	40 +
Moosonee	3	7	16	11	19	18
Moose Factory	9	10	8	20	17	30
Fort Albany	3	4	6	7	9	11
Attawapiskat	10	20	3	3	13	23
Rupert House	11	14	3	4	14	18
Fort George	15	27	4	4	19	31
Baie de James	51	82	40	49	91	131

Source: voir tableau 4.3

Rolf Knight nous parle d'endogamie locale, c'est-à-dire du mariage à l'intérieur du village. L'endogamie locale peut se transformer peu à peu en endogamie consanguine. Le mariage entre partenaires consanguins peut déboucher sur "l'inbreeding" (mutation génétique due à une alliance de sang trop rapproché). L'inbreeding peut modifier la fécondité (soit une fécondité anormale ou une sous-fécondité). Toutefois les auteurs nous ont parlé du mariage entre cousins croisés dont le degré de parenté était probablement moins rapproché que ceux du premier degré. Dans ce cas, l'effet de l'inbreeding sur la fécondité serait moindre.

Les tableaux "4.3 et 4.4" établissent le choix du partenaire au moment du mariage en fonction de chaque village et, ceci, pour les deux générations, soit les moins de 30 ans et les plus de 30 ans. Les données de la Baie de James appuient l'affirmation de Knight: endogamie locale. Mais lorsque nous regardons les données des villages spécifiques, nous y retrouvons l'exogamie dans les deux gros villages du Sud de la Baie (Moosonee et Moose Factory), deux villages acculturés et formant des endroits de migration. Cependant, dans les villages retirés, à l'exception de Fort Albany où les données sont insuffisantes, le mariage est du type endogame. Rolf Knight avait observé ce phénomène lors de son enquête à

Rupert House. En ce qui concerne les trois villages retirés, les enquêteurs de 1968 observèrent que l'esprit clanique était à la base des relations sociales. En effet, il existe, selon nos informateurs, deux clans à Rupert House; le clan A et B. Notre interprète, notons-le, faisait partie du clan "A" et était parent avec la quasi totalité de la population à cause d'intermariages. De plus, sa soeur avait épousé un membre du clan "B". A cause de l'esprit clanique et des mariages endogames, que Rolf Knight lui-même ainsi que l'enquête de la Baie de James ont démontré, il serait logique d'admettre que les mariages entre cousins croisés aient existé sur une grande échelle dans le passé, sinon aujourd'hui. Nous voulons insister sur le fait que les tableaux de la Baie de James ne montrent pas la relation de consanguinité chez les partenaires mariés, mais montrent seulement que le mariage se fait à l'intérieur d'un même village. Aussi, le même commentaire peut être fait au sujet de la population d'Attawapiskat. Dans cette localité, les enquêteurs ont décelé la présence de deux clans majeurs, soit le clan "Cheechees" et le clan "Okimaw". L'ancien chef Okimaw a épousé la veuve du chef de l'autre clan. Notre interprète faisait partie du clan Cheechees et avait comme demi-soeurs et demi-frères des Okimaw; il était donc parent avec la grande majorité des villageois. Le mariage entre cousins

croisés devant être accepté comme une situation des plus réelles dans le passé, ce fait nous amène à rappeler la théorie du "inbreeding", théorie de la fécondité inadéquate des femmes, causée par une relation consanguine entre les partenaires. Afin de définir clairement cette théorie, nous faisons appel aux auteurs de "The Incest Taboo and the Mating Patterns of Animals". En voici le contenu:

The inbreeding theory in its simplest form has been rejected for decades because it was thought to be wrong. In its pregenetic form the inbreeding theory asserted that inbreeding caused a weakening or deterioration of the stock. The facts of genetics provided a simple corrective to this notion. It was found that inbreeding could not produce "deterioration" but could only bring to expression what was already present in the stock, by producing offspring homozygous for some recessive character. Therefore it was argued, if deleterious recessives were present, they would appear with greater frequency as a result of inbreeding, but if advantageous recessives were present, they would also receive full expression. Thus the disadvantages of inbreeding were offset by the advantages.

The simple corrective, however, does not stand up in the face of new information from the field of population genetics... First, it has become clear that the ratio of deleterious and lethal recessive genes to selectively advantageous genes is very high indeed. This results from the random character of mutation. Second, as we have move from (biologically defined) second cousin matings to first cousin matings to parent-child or sibling matings, both the models of population genetics and the experimental and observational evidence from animals indicate that the reduction of heterozygosity increases rapidly, and hence that the percentage of individuals homozygous for lethal or deleterious recessive genes also rises sharply. The same is true of course for adaptive recessive forms. Provided that the species in

question can stand the loss of many offspring, close inbreeding can provide a superior strain-superior either from the point of view of adaptive to the environment or from the point of view of a human being practicing the selective breeding of some plant or animal domesticate. But where births are widely spaced, where the animal produces few offspring at a time, or only one, and where the animal reaches reproductive maturity only slowly, the closely inbred population may not be able to stand either culling or natural selection. The abortions, stillbirths, animals incapable of surviving to reproductive maturity, and the animals whose breeding period or capacity to rear their young is drastically shortened, through the inheritance of homozygous, disadvantageous recessive genes, may so reduce the total effective breeding population as to make its survival impossible, or as to result in its expulsion from its niche by an expanding, neighboring population. Close inbreeding of rats is possible over many generations; with chickens the process becomes more difficult; with cattle it seems to be impossible. Thus, in the perspective of population genetics, close inbreeding of an animal like man has definite biological disadvantages, and these disadvantages are far more evident as respects the mating of primary relatives than as respects other matings. Hence the biological advantages of the familial incest taboo cannot be ignored... It is often argued, however, that since many simple societies regard the marriage of first cross-cousins as highly desirable, the incest taboo by no means eliminates fairly close inbreeding [...]. In this connection we must stress the fact that the familial incest taboo is virtually universal and that familial inbreeding shows far more effects from the point of view of population genetics than cousin inbreeding²⁷.

27 D. F. Aberle, U. Bronfenbrenner, E. H. Hess, D. R. Miller, D. M. Schneider and J. J. Spuhler, "The Incest Taboo and the Mating Patterns of Animals", dans W. J. Goode, édit., Readings on the Family and Society, Englewood Cliffs, New Jersey, Prentice-Hall, Inc., 1964, p. 13-14.

Aujourd'hui, les catégories de l'inceste ne sont plus les mêmes. Elles s'appliquent à la parenté biologique: grands-parents, père et mère, oncles et tantes, frères et soeurs ainsi que les cousins parallèles et croisés.^{27a} Autrefois le mariage entre cousins croisés était approuvé et même recommandé.

En somme, le mariage entre cousins parallèles démontre que le tabou de l'inceste n'était pas aussi puissant qu'on a pu le croire. Regina Flannery avait déjà noté que le mariage entre cousin parallèle était toléré (voir p. 59). Ceci démontre une certaine anomie sociale. Le changement des attitudes envers le mariage des cousins croisés confirme la théorie de la transition démographique, transition d'une société traditionnelle à une société plus hautement organisée. L'acculturation fut à l'origine de ces changements. Sur le plan de la fécondité, on peut se demander si "l'inbreeding" a joué un rôle important dans le passé. L'importance de ce rôle dépend du nombre de mariages et du degré de parenté entre les partenaires. Les cousins des degrés autres que le premier diminuent l'effet de "l'inbreeding" sur la fécondité. Si "l'inbreeding" a agit sur la fécondité, aujourd'hui son influence serait l'inverse d'hier.

27a: enquête Baie de James, 1968.

B) Les restrictions post-natales et l'allaitement:

Les Indiens ne pratiquent pas de restrictions sexuelles liées à la lactation. Ils s'abstiennent seulement pendant une courte période après l'accouchement, c'est-à-dire qu'ils reprennent la cohabitation aussitôt que la femme s'est rétablie. L'interdit post-natal chez les aborigènes canadiens démontre un souci d'hygiène évident car pour eux la vulve de la mère doit avoir le temps de guérir avant de pouvoir recevoir un nouvel enfant. Il n'y a donc aucun interdit post-natal en regard à l'allaitement.

A ce point-ci, il serait souhaitable de discuter de la relation entre l'allaitement et la fécondité. Afin de comprendre la stérilité ou l'infécondabilité post-natale, causée par l'accouchement et l'allaitement, il convient de mettre cette notion en évidence.

L'accouchement est normalement suivi d'une période pendant laquelle la femme n'est pas fécondable. La durée de cette période de stérilité relative est estimée à quelques 2 mois en moyenne, chez les femmes qui n'allaitent pas. Cette période est suivie d'environ deux cycles anovulaires. Ce qui fait donc au total presque 4 mois d'infécondabilité²⁸.

28 A. Romaniuk, dans La Fécondité des Populations Congolaises, Paris, Mouton et Co., 1967, p. 273-274.

Chez les Indiens de la Baie de James, l'enquête de 1968 révèle que très peu de jeunes indiennes allaitent. Par contre les femmes nous ont affirmé qu'il y a dix ans, elles allaient jusqu'à la venue du prochain enfant (intervalle moyen de 2 ans entre les naissances vivantes)²⁹. La période d'infécondabilité post-natale des jeunes femmes s'étendrait à environ quatre mois après l'accouchement. Mais quelle était cette période de stérilité post-natale il y a dix ans? L'étude de M. Romaniuk nous informe que si la femme allaite, l'infécondabilité post-natale se prolonge au-delà de 4 mois:

C'est ainsi qu'il a été trouvé que la période moyenne d'aménorrhée est de 5 mois en moyenne pour un groupe de femmes américaines allaitant en moyenne pendant 6 mois (Stix); dans un autre groupe de femmes américaines, cette période était de 5.4 mois correspondant à une durée moyenne d'allaitement de 8.5 mois (Pecklam). Dans un échantillon de femmes indiennes de Bombay, Baxi a trouvé une moyenne de 11.9 mois d'aménorrhée pour les femmes allaitant en moyenne pendant 16.5 mois. Une étude entreprise dans un groupe de villages au Punjab (Inde) a révélé que la durée moyenne d'aménorrhée est de 10.8 mois, tandis que la durée de lactation s'étend à 18 mois et même plus si les circonstances le permettent. D'autre part, Chandrasekaran et Murthy ont observé dans une communauté rurale en Inde, que seulement la moitié des femmes sont réglées dans les douze mois consécutifs à l'accouchement et qu'il y a une corrélation positive entre la durée d'aménorrhée et de lactation. Toutefois, se basant sur des résultats relatifs à un groupe de

29 F. Croteau, Etudes des Intervalles Intergénésiques chez la Population Indienne Crie de la Baie de James, Université d'Ottawa.

femmes américaines et un groupe de femmes indiennes, Tietze a pu établir une corrélation significative, mais relativement faible, soit respectivement un coefficient de 0.52 et 0.44 entre la durée d'aménorrhée post-natale et la durée de lactation.

Ces quelques observations révèlent, premièrement, qu'une période moyenne de quelques 4 mois de stérilité relative, consécutive à l'accouchement, est propre à toutes les mères, qu'elles soient ou non allaitantes; que l'allaitement constitue un facteur de stérilité relative à l'aménorrhée; mais que, dernièrement, l'aménorrhée est d'une durée plus courte que l'allaitement, avec une certaine tendance à corrélation positive entre les deux variables. Autrement dit, l'aménorrhée se prolonge généralement dans la mesure où se prolonge l'allaitement³¹.

Ceci vaut dans la mesure où la femme allaite sans interruption.

Toute interruption peut marquer la reprise de l'ovulation.

Plus l'enfant est âgé, plus l'allaitement risque d'être incomplet. L'aménorrhée devient donc un facteur seulement lorsque l'allaitement est complet.

Il résulte de ce qui précède que certaines femmes qui allaitent sont infécondables pendant un certain temps même si elles ont des relations sexuelles normales 3 mois après l'accouchement, comme c'est le cas chez les Indiens de la Baie de James.

Puisqu'il n'y a pas de restrictions post-natales liées à la lactation, c'est plutôt la période de stérilité post-natale, plus longue dans le passé à cause de l'allaitement, qui agit sur les intervalles intergénésiques.

31. A. Romaniuk, op. cit., p. 283.

C) Interdits pendant la menstruation

Les rapports sexuels sont généralement suspendus pendant la menstruation. Comme le risque de conception pendant les règles est presque nul, ce tabou n'a pas d'influence directe sur la fécondité. Tout au plus peut-il agir indirectement dans la mesure où l'abstinence, pendant les quelques jours que durent les règles, se traduit par une fréquence accrue de coït durant la période fertile.

D) Attitude à l'égard des relations pré-maritales

La majorité des auteurs affirment que les relations pré-maritales sont en général acceptées par la population indienne du Canada. Voici quelques exemples tirés de différentes aires culturelles. Ellis écrit:

Similarly, in Cree circles, a certain importance is attached to a girl's proof of fecundity. Any offspring which may result are ordinarily absorbed into the family of the girl's mother, unless she and the sexual partner should marry first. When post-marital disharmony results from such an event, it is often due to the husband having recognized the child as his own, and having subsequent doubts cast on his paternity³².

et du dire d'un indien à l'évêque anglican à Moose Factory:

But Bishop, if a man doesn't have intercourse with a girl, how's he going to know if she's good for him³³.

Dunning et Knight vont un peu plus loin qu'ellis dans leurs écrits et nous suggèrent même le phénomène du "trial marriage". En ce qui concerne les fréquentations des jeunes

32. C. D. Ellis, op. cit., p. 28

33. Ibid., p. 28

Ojibwa, Dunning dit:

In the beginning, it (marriage) merely makes permanent a sexual union which began as a casual affair. Beginning with the excited evening chase in the bush by adolescents, pair relationship soon change to one of actual sexual intercourse at the conclusion of the nightly chase. At first, intercourse is hasty and furtive. Soon a young man tires of this and progresses to the stage of spending the night in the girl's tent, hoping to slip out at daybreak. The habit forms and if the two remain compatible to each other, the intruder remains in her tent until morning, leaving the problem of parental acceptance to be decided³⁴.

Et de plus il ajoute:

there is a fairly general practice of pre-marital sexual relations, from shortly after puberty - especially for women - until marriage³⁵.

Rolf Knight (Rupert House) répète à peu près ce que Dunning nous disait.

It is usual for a young man to court a girl until they are mutually decided on marriage. Young men say that such courting invariably involved sexual relations. Sexual relations may be permitted to continue by the parents even if they do not favour marriage. But certain families keep strict control over their daughters, especially those of school age. If they very strongly disapprove of a daughter's lover, they will keep the girl under constant watch³⁶.

Notons que Baldwin³⁷ et Honnigman³⁸ nous disent aussi que les relations pré-maritales sont fréquentes et acceptées par tous.

Mais Honnigman, dans son enquête à Attawapiskat en 1948, tient à dire que:

³⁴ R. W. Dunning, op. cit., p. 101-102.

³⁵ Ibid., p. 146.

³⁶ R. Knight, op. cit., p. 87

³⁷ W. W. Baldwin, "Social Problems of the Ojibwa Indians in the Collins Area in Northwestern Ontario", dans Anthropologica, v. 5, 1957, p. 57-60

³⁸ J. J. Honnigman, "Culture Patterns and Human Stress", dans Psychiatry, v. 13, No. 1, 1950, p. 28.

young people of both sexes remain unmarried during most of their adolescence, a period when girls are controlled by parents to a far larger degree than boys. This is a situation that would appear to be conducive to considerable pre-marital sex experience with consequent problems of parent-daughter conflict and illegitimacy. That we do not find a high incidence of these phenomena in Attawapiskat is apparently due to the role of the church as well as the people's own strongly developed ideas of morality. The two factors are undoubtedly related³⁹.

L'enquête Baie de James 1968 révèle une attitude différente de celle rapportée par Honnigman. Il est vrai que l'Église s'oppose fortement aux relations pré-maritales. Même si les Indiens d'Attawapiskat semblent avoir accepté les pratiques de la religion catholique (par exemple, assistance scrupuleuse aux services religieux) ils sont encore ancrés dans leur manière traditionnelle au niveau des attitudes. Ils sont catholiques, mais ils sont aussi Indiens. Et comme Rogers le dit si bien en parlant des Ojibwa de Round Lake:

As an Indian told me several years ago 'I guess you might say I am half Christian and half the old beliefs'. Although he believed in Christ, the spirits still spoke to him as he walked through the forest and he still followed the promptings of his dreams⁴⁰.

Donc, les religieux d'Attawapiskat prêchent contre les rela-

39 Id., Foodways in a Muskeg Community: An Anthropological Report on the Attawapiskat Indians, op. cit., p. 62.

40 E. S. Rogers, "The Spirit will Speak in the Forest", dans Varsity Graduate, v. 11, No. 2, mai 1964, p. 9.

tions pré-maritales mais les Indiens de cette bande ont répondu "oui" à la question: "Are the people here in favour of pre-marital relationships? Et encore, à l'encontre des découvertes de Honnigman, l'illégitimité était aussi élevée à Attawapiskat qu'ailleurs à la Baie de James. Toutefois, Honnigman ajoute:

Pre-marital intercourse confined to lovers is reportedly not uncommon, and, while not exactly approved, is more or less expected. Such relationships are expected to lead to marriage, whether or not pregnancy ensues⁴¹.

En 1968, les relations pré-maritales étaient approuvées partout dans la Baie de James à l'exception de Moose Factory.^{41a}

Rappelons que Moose Factory est le village le plus acculturé à cause de la présence des Blancs (environ 50% de la population). Selon nos interviews, la population ne répondait pas du village mais se contentait de nous fournir une réponse individuelle. Donc, nous sommes en présence d'un état d'anomie sociale et, par conséquent, d'un changement imminent dans les valeurs. De plus, malgré l'opposition des gens envers les relations pré-maritales, l'incidence de ce phénomène serait, selon nos informateurs, assez généralisée. Si la fille est enceinte, son père cherchera à connaître le père de l'enfant et les obligera à se marier, sinon sa fille serait déshonorée.

41 J. J. Honnigman, op. cit., p. 63.

41a Les gens de Moose Factory ont répondu "non" à la question "Are you in favour of pre-marital relationships?"

Notons que le taux d'illégitimité est plus faible à Moose Factory qu'ailleurs mais que le taux de la conception illégitime ne semble pas différer de beaucoup. En ce qui concerne les autres villages de la Baie, la population en général ainsi que les individus s'attendent à ce qu'il y ait des relations pré-maritales. S'il y a conception et si le mariage n'a pas lieu, la fille gardera l'enfant et ses parents aideront à l'élever.

La femme indienne ayant donné la preuve de sa fécondité, n'aura aucune difficulté à se marier.

But girls who have been left with children seem to have had no difficulty in finding husbands. (Some of the most respected women, both in Fort Hope and near the line - women honoured for high moral character and fidelity to their husbands - have children given them by other men before they were married.) This impression was confirmed by Mr. Swartman, the Indian agent, who told me that in twenty years' experience among the Indians, he had never seen any problem of illegitimacy or of ostracism of the unmarried mother (Interview at Sioux Lookout July 20, 1955)⁴².

Répétons que dans l'ensemble de la Baie, on accepte les relations pré-maritales; ni les individus ni les groupes ne s'y opposent.

42 W. W. Baldwin, op. cit., p. 60

Les tableaux "4.5 à 4.9" illustrent bien l'illégitimité
et la conception illégitime.

TABLEAU 4.5

Taux de fécondité légitime et illégitime
des indiennes de la Baie de James
pendant les 12 mois précédant l'enquête
Baie de James, 1968

Age	Naissances		Femmes		Taux	
	Légitimes	Illégitimes	Mariées	Non Mariées	Légitimité	Illégitimité
15-19	9	2	107	14	84.11	142.86
20-24	29	5	60	41	483.33	121.95
25-29	24	4	53	13	452.83	307.69
30-34	20	1	61	3	327.87	333.33
35-39	9	0	43	1	209.0	-
40-44	5	0	44	3	113.64	-
45-49	0	0	-	-		-
Total	96	12	368	75	260.87	160.0

Source: Enquête Baie de James, 1968

Le taux de fécondité légitime se calcule à partir de la
formule " $\frac{\text{nombre de naissances vivantes légitimes} \times 1000}{\text{nombre de femmes mariées}}$ "

tandis que le taux de fécondité illégitime se calcule de
la même façon selon la formule

$\frac{\text{"nombre de naissances vivantes illégitimes} \times 1000}{\text{nombre de femmes non-mariées}}$

Le taux de fécondité légitime et illégitime spécifique n'est
nul autre que le taux par âge tel que démontré par le
tableau "4.5".

Durant les douze mois précédant l'enquête de la Baie de James, 1,000 femmes Cris auraient enfanté 160 enfants illégitimes. Ainsi dans la Baie de James, nous retrouvons 0.16 enfant illégitime par femme (non-mariée). Ou encore, 16% de ces femmes auraient enfanté. De plus nous remarquons que ce sont les femmes âgées de 15 à 34 ans qui ont les enfants illégitimes. Le taux de fécondité illégitime est le plus élevé chez les 30-34 ans.

Notons un taux de 260.87 d'enfants légitimes (pour 1,000 indiennes) pendant ces 12 mois.

TABLEAU 4.6

Pourcentages des naissances vivantes nées aux filles-mères
selon l'âge des mères au temps de l'enquête

Baie de James, 1968

Âge des mères	Nombre d'enfants illégitimes	Nombre total de naissances vivantes	Pourcentage des naissances vivantes
- 15	0	0	-
15-19	5	15	33.3
20-24	36	148	24.3
25-29	28	239	11.7
30-34	41	365	11.2
35-39	14	286	4.9
40-44	14	377	3.7
45-49	23	261	8.8
50-54	11	199	5.5
55-59	23	226	10.2
60-64	13	166	7.8
65-69	7	36	19.4
70 +	6	163	3.7
Non cité	8	80	10.0
Total	229	2,561	8.9

Source: Enquête Baie de James, 1968

Durant la vie procréative des femmes de la Baie de James, 8.9% des naissances vivantes, soulignons-le, étaient des naissances illégitimes. Notons que l'illégitimité dans d'autres pays ne dépassent pas cette proportion. Ainsi la proportion des enfants illégitimes est de 6.7% au Congo (1955-1957)⁴⁴, 4.5% en France (1955), 4.9% en Suède (1956) et 9.7% en Allemagne (1950).

Il y a une très forte proportion des enfants illégitimes pour l'ensemble des Indiens (1969). Le tableau 4.7 nous le démontre.

43 Ibid, p. 230

44 Ibid, p. 230.

TABLEAU 4.7

Pourcentages des naissances légitimes et illégitimes
pour les Indiens du Canada, vivant sur les réserves,
en dehors des réserves et sur les territoires de la
Couronne

Canada 1969

Age de la mère	Nombre de naissances légitimes	Nombre des naissances illégitimes	Total des naissances	Pourcentage des naissan- ces légitimes	Pourcentage des naissances illégitimes
-15	1	24	25	4.0	96.0
15	8	82	90	8.9	91.1
16	41	159	200	20.5	79.5
17	109	230	339	32.2	67.8
18	188	285	473	39.8	60.2
19	261	309	570	45.8	54.2
20	319	315	634	50.3	49.7
21	325	309	634	51.3	48.7
22	344	276	620	55.5	44.5
23	335	209	544	61.6	38.4
24	308	152	460	67.0	33.0
25	289	127	416	69.5	30.5
26	315	125	440	71.6	28.4
27	290	97	387	74.9	25.1
28	237	87	324	73.2	26.8
29	235	86	321	73.2	26.8
30	207	86	293	70.6	29.4
31	204	49	253	80.6	19.4
32	184	52	236	78.0	22.0
33	146	45	191	76.4	23.6
34	159	31	190	83.7	16.3
35	151	29	180	83.9	16.1
36	121	30	151	80.1	19.9
37	126	30	156	80.8	19.2
38	99	15	114	86.8	13.2
39	86	13	99	86.9	13.1
40	70	16	86	81.4	18.6
41	63	12	75	84.0	16.0
42	51	9	64	85.9	14.1
43	31	8	39	79.5	20.5
44	21	7	28	75.0	25.0
47	31	1	32	96.9	3.1
(45-49)					
50+	67	3	70	95.7	4.3
Total	5,426	3,308	8,734	62.1	37.9

Source: Ministère des Affaires indiennes

Le tableau précédent indique donc qu'en 1969, 37.9% des naissances indiennes au Canada étaient des naissances illégitimes, proportion supérieure à la Baie de James (1968) et aux autres exemples cités.

Le dictionnaire démographique multilingue définit la légitimité d'une naissance par référence au caractère juridique de l'union dont elle résulte. En principe l'enfant légitime est conçu dans le mariage. Dans la pratique, le classement des naissances, en naissances légitimes et illégitimes, s'effectue d'ordinaire (hormis le cas des enfants issus de mariage dissous) d'après l'état matrimonial de la mère au moment de l'accouchement⁴⁵. En d'autres mots, l'accouchement est préféré à la conception comme base de définition du caractère juridique de la naissance. Afin d'éclaircir l'effet des relations pré-maritales sur la fécondité, il serait bon d'entreprendre une analyse de la conception illégitime.

⁴⁵ Nations Unies, Dictionnaire Démographique Multilingue, New York, 1958, p. 52.

TABLEAU 4.8

Pourcentages des femmes qui ont eu une naissance vivante avant le mariage ou avant le huitième (8) mois après leur mariage, par l'âge des mères au temps de l'enquête

Baie de James, 1968

Âge des mères au temps de l'enquête	Nombre total de femmes qui ont conçu un enfant avant le mariage ou avant le 8 ^e mois après leur mariage	Nombre total de femmes (dans la population)	Pourcentage des femmes
- 15	0	0	-
15-19	5	110	4.5
20-24	39	92	42.4
25-29	24	62	38.7
30-34	22	65	33.8
35-39	10	43	23.3
40-44	12	47	25.5
45-49	12	35	34.3
50-54	7	27	25.9
55-59	10	32	31.3
60-64	5	19	26.3
65-69	1	7	14.3
70 +	2	34	5.9
TOTAL	149	573	26.0

Source: Baie de James, 1968

TABLEAU 4.9

Pourcentages des naissances vivantes nées aux filles-mères ou aux mères qui ont conçu l'enfant avant le mariage (enfant né avant le mariage ou avant le huitième (8) mois après le mariage)

Baie de James, 1968

Âge de la mère au temps de l'enquête	Nombre total de naissances vivantes conçues ou nées avant le mariage	Nombre total de naissances vivantes nées aux femmes	Pourcentage des naissances vivantes
- 15	0	0	-
15-19	6	15	40.0
20-24	51	148	34.5
25-29	42	239	17.3
30-34	48	365	13.2
35-39	11	286	3.8
40-44	15	377	4.0
45-49	24	261	9.2
50-54	12	199	6.0
55-59	20	226	8.9
60-64	11	166	6.6
65-69	7	36	19.4
70 +	2	163	1.2
Âge non cité	6	80	7.5
TOTAL	265	2,561	10.3

Source: Enquête Baie de James, 1968

Les deux derniers tableaux démontrent que 10.3% des enfants nés vivants à la Baie de James sont sinon illégitimes au moins conçus avant le mariage et ils sont nés à un effectif de 26% de notre population féminine. Il est aussi à noter que la proportion de la conception illégitime est élevée pour les plus jeunes et faible pour les mères plus âgées. Ceci est sûrement causé par le nombre total d'enfants mis au monde par la femme à la fin de sa vie procréative, soit une descendance moyenne de 9.5 enfants (calculée selon l'ajustement de Brass⁴⁶) et aussi serait un autre indice de l'âge précoce dans le passé de l'entrée dans la première union matrimoniale. Ajoutons, une autre fois, que les fluctuations peuvent être dues au petit nombre de cas. Enfin, 1.03 enfant sur dix étant de conception illégitime, soit une augmentation de 1.4% des naissances illégitimes, nous pouvons dire que c'est relativement élevé.

A la lumière de ces données, nous nous devons de corriger l'âge au moment du premier mariage (voir p.46). Les observateurs d'avant la guerre, les contemporains et les

46 Tiré de V. Piché, Estimation de la Natalité des Indiens au Canada, 1900-1968, Thèse de Maîtrise, Université d'Ottawa, 1971.

enquêteurs de 1968 ont tous observé la liberté des relations sexuelles pré-maritales. Certains, nous l'avons noté, ont même parlé de mariage à l'essai. De ce fait, nous retrouvons une différence d'âge entre l'entrée dans l'union sexuelle et l'entrée dans le mariage. Nous nous devons donc de faire un ajustement. Puisque les relations sexuelles pré-maritales sont généralisées, il y a possibilité de conception. Donc, l'âge lors du premier mariage que nous avons établi doit être réduit d'environ 6 à 9 mois. Ainsi, la première naissance vivante, en moyenne, aura lieu 3 mois après la date du mariage.

De fait, à Moosonee et à Moose Factory, nous avons calculé un âge moyen à la première naissance vivante de 20.19 ans. Toutefois, quand les conjoints vivent ensemble (mariage) la fréquence de coït devrait être plus élevée que lors des unions pré-maritales. En réalité, nous devons nous demander si cela est vrai. Afin de déterminer l'idéologie indienne de la conception, nous devons retourner aux observateurs. Ils sont tous d'accord pour affirmer que dans l'esprit de l'indien, il ne peut y avoir conception sans répétition de l'acte sexuel. Par exemple, chez les Cris, Honnigman nous rapporte:

Native theory also holds that repeated copulation is necessary "to make the baby". The effect of this belief may be to reduce the fear of conception in premarital sex relations⁴⁷.

A propos des Ojibwa, Dunning nous dira:

The Ojibwa believe that sexual intercourse may take place on occasion without pregnancy. It is thought that in order for a woman to become pregnant and consequently to deliver her child, intercourse must be continually practiced over a period of several months; one act of intercourse does not constitute conception. Hence it is all right and normal to have occasional relations before marriage without fear of issue. Consistent intercourse at the advanced stage of pregnancy, the Ojibwa believe, adds parts to the fetus and increases its size. Cessation of menses merely means something is beginning, but it is not finalized until about four months of pregnancy⁴⁸.

Puisque nous avons retracé les cas de conception illégitime et d'illégitimité à la Baie de James, il va de soi que les relations pré-maritales sont fréquentes et régulières.

Dunning disait encore: "It is impossible to say how strongly held is this belief"⁴⁹. Si les Indiens n'avaient pas eu des relations pré-maritales aussi fréquentes, ils auraient compris qu'un seul acte sexuel suffisait pour qu'il y ait conception. Ne connaissant pas les processus biologiques, ils ne pouvaient pas concevoir que la conception

47 J. J. Honnigman, op. cit., p. 61

48 R. W. Dunning, op. cit., p. 146-147.

49 Ibid, p. 146.

commençait avant que la grossesse ne soit évidente et, de plus, que chaque acte sexuel ultérieur ne contribuait pas au développement du fœtus.

Une seconde conception de la gestation contribue à l'élargissement des normes et explique l'attitude envers les relations pré-maritales. Les enquêteurs de 1968 ont remarqué la présence du surnaturel dans la conception de l'enfantement. Comme le disait si bien les Indiennes: "si une femme est bonne, Dieu lui permettra d'avoir un enfant". L'étude de Harold Driver supporte nos découvertes:

Apparently all American Indians were familiar with the essential facts of sexual reproduction and admitted that sexual intercourse is necessary to initiate conception and pregnancy. Anthropologists have not reported any cases from North America in which knowledge of the connection between the sex and conception was denied, as in Australia and Melanesia. Many people in Christian nations today believe that God takes a hand in conception, that mere biology is not a sufficient explanation, and most Indians also believe the supernatural plays a role in such matters⁵⁰.

Donc, dans la pensée de l'indienne, Dieu permet seulement aux bonnes femmes d'enfanter. Alors, si les relations pré-maritales étaient mauvaises, la femme n'enfanterait pas parce que Dieu ne le lui permettrait pas. Si elle est enceinte, c'est parce que Dieu ne condamne pas les relations pré-maritales.

50. H. E. Driver, op. cit., p. 432.

E) Autres interdits:

Les vieilles femmes de la Baie de James, en 1968, nous ont informé que plusieurs autres tabous existaient dans les moeurs Cris tel que les interdits lorsque la femme était enceinte, pendant la période d'allaitement qui durait de deux à trois ans et lors des cérémonies particulières. Il y a aussi les interdits liés aux activités économiques. Mais ils n'ont jamais été observés. Elles disaient: "c'est ridicule - aucune femme n'aurait d'enfants".

Puisque ces tabous ont été mentionné, ils ont probablement existé dans le passé, sans que nous puissions les étudier avec certitude. Leur influence pourrait être négligeable.

Pour conclure nous ne voulons que rappeler certaines attitudes qui peuvent affecter la fécondité de la femme. Afin de démontrer ce fait, nous nous servons de l'étude de Hallowell intitulée "Sex, Sin and Sickness in Sauteaux Belief". Hallowell discute du péché sexuel d'après un interview avec le fils d'un "Shawman" (médecin indien). L'Indien, nous l'avons rapporté lors de notre discussion sur les interdits sexuels, subit plusieurs tabous qui demeurent implicites. C'est dans ce genre de tabou qu'il a situé sa notion du péché. Sa conséquence est la maladie et le remède la confession devant le "Shawman". Notons de plus que l'Indien

peut être malade à cause d'un péché commis par ses ancêtres. Puisqu'il y a rachat, le tabou n'est pas sévère et l'Indien sera assez libre dans ses comportements sexuels. Hallowell retrouve une fréquence indéterminable de toute la gamme des satisfactions sexuelles, de l'inceste à la masturbation y compris tous les genres d'autoérotisme, d'homosexualité, d'hétérosexualité et de bestialité. Il semble y avoir une fréquence assez élevée de tous les plaisirs sexuels et surtout la bestialité, soit la satisfaction sexuelle avec les animaux (morts) ou certaines parties des animaux⁵¹.

Ces actes sexuels peuvent affecter la fécondité. Premièrement, l'éjaculation fréquente affaiblit les spermatozoïdes et peut diminuer la fréquence de coït. La perte de fécondité demeure indéterminable mais il y a quand même possibilité de perte. Plus important encore est le fait que l'acte sexuel anormal, surtout avec des animaux (morts) ou des parties des animaux peut causer des infections, plus importantes chez la femme que chez l'homme et, en l'occurrence, certaines maladies vénériennes.

Voici le témoignage de Graham-Cumming:

Because of a certain cultural permissiveness among some Indians towards sexual behaviour, venereal infections are rather more frequent but by no means to the extent once believed. Both Dr. Bryce and later Dr. Stone were able to demonstrate this statistically and though it remains a problem, particularly in the North, it is not more of a public health problem in most Indian groups than anywhere else. It was not always so. Lt. Maundrell

⁵¹ A. I. Hallowell, "Sex, Sin and Sickness in Saulteaux Belief", dans British Journal of Medical Psychology, v. 18, No. 2, 1939, p. 191-197.

records, "In the West venereal disease had swept the Plains before the advent of tuberculosis. In 1882 it was reported to be spreading alarmingly in the Lake of the Woods district. Three years later, the agent at Kamloops wrote that it had almost wiped out the Chataway Band. The next year, syphilis was grouped with tuberculosis and scrofula as the principle causes of the sickness in the Touchwood Agency. In 1893, however, it was reported that, though once common, it had by then almost disappeared from the Lake of the Woods district. Two years later, Commission Forget reported similar improvement from Regina. In 1914, Dr. Grain of Winnipeg spoke of some bands where it was considered a necessity for a man to have acquired gonorrhoea if he were to become eligible for marriage⁵².

Les restrictions de l'activité sexuelle de la femme indienne ne sont aucunement draconiennes comme dans certaines sociétés en voie de développement. Ces facteurs déterminent les variables "fréquence de coït" et "abstinence volontaire". Dans la prochaine section, nous nous attacherons surtout aux variables: contraception, stérilisation, mortalité foetale et abstinence volontaire.

2. Attitudes à l'égard de la procréation

La maternité et la paternité, l'amour des enfants et la perpétuation du nom de la famille sont des aspirations humaines universelles. Mais les normes qui régissent le nombre des enfants varient considérablement dans le temps et l'espace, selon le degré d'évolution. Nous nous proposons de démontrer les attitudes psychologiques des Indiens du Canada à l'égard de la procréation.

⁵² G. Graham-Cumming, "Health of the Original Canadians, 1867-1967", dans Medical Services Journal Canada, v. XXIII, No. 2, février 1967, p. 151.

A) Progéniture idéale:

Quiconque est même superficiellement familier avec les aspirations des Indiens reconnaîtra facilement la place que tient la fécondité dans cette société. Tous veulent une nombreuse descendance. A la question "combien d'enfants désirez-vous avoir?", les indiennes de la Baie de James ont répondu invariablement "autant que le Bon Dieu voudra" et "ça dépend de Dieu". L'enfant est aimé et choyé. Différents critères permettent de reconnaître objectivement ces attitudes hautement natalistes. Jusqu'à date nous en avons vu plusieurs et nous discuterons dans cette section de la limitation des naissances. L'indifférence à l'égard du sexe de l'enfant à naître est également significative de leurs attitudes. On préférerait que le premier enfant soit du sexe masculin; quant aux autres on espérait avoir et des garçons et des filles. Honnigman écrivait à ce sujet (Cris):

Sex preference was denied. Boy babies, it was pointed out, grow up to be hunters and trappers while girls are useful for the help they can give the mother in household tasks⁵³.

Les Indiens désirent avoir une nombreuse descendance. Néanmoins, on peut se demander s'ils ont jamais contrôlé les naissances.

53. J. J. Honnigman, op. cit., p. 63

B) Le contrôle des naissances:

Toute population contrôle ses naissances par un moyen ou par un autre. A titre d'exemple, l'infanticide, l'avortement, la contraception et la stérilisation. Les motifs peuvent être assez nombreux: les maladies, le désir de ne plus avoir d'enfants et plusieurs autres. Les Indiens échapperaient-ils à ce phénomène?

I- L'infanticide:

Driver écrivait:

Infanticide was practiced in every culture area, although it has been denied by informants from a number of individual societies and, therefore, was probably not universal⁵⁴.

Plusieurs raisons incitèrent les Indiens à commettre l'acte d'infanticide. Les causes premières seraient d'ordre social, moral, économique, physique et naturel.

When the mother died at childbirth, there was no way of feeding the infant unless a wet nurse could be found. In the Arctic, Sub-Arctic, ..., where population was sparsest and residential unit smallest, a wet nurse was least likely to be available, and the frequency of infanticide from this cause was greatest. When no wet nurse could be found, the infant was most often buried with his mother. If the father of a newborn infant died suddenly, leaving the mother with several children to care for on her own, she might kill the new arrival in order to free herself to obtain a living for the other children more easily. In areas where the stigma attached to the illegitimate child was greatest, the unwed mother might put her infant to death to spare him and herself from social censure. Deformed babies were frequently killed,

54 H. W. Driver, op. cit., p. 435.

especially in the more nomadic areas where they could possibly not measure up to the demands on children, not to mention those on adults. In the time of famine infants would more often be killed, because their chances of survival, with the mother's milk supply impaired by starvation, was slight⁵⁵.

Des Indiens de Barren-Ground (sous-artique), Regina Flannery dit "infanticide occurred rather frequently"⁵⁶.

Chez les Indiens du Nord, tels les Cris et les Ojibwa, l'infanticide fut employé dans le passé non pour diminuer la famille mais pour répondre à des problèmes extérieurs (le manque de "wet nurse", la famine et les enfants déformés). Explicitons que l'infanticide ne constitue pas un contrôle direct de la population. Nous pouvons supposer que le meurtre de ces enfants, déjà exposés à un taux de mortalité excessif, a sauvé la vie des enfants plus âgés qui étaient eux aussi sujets à la mort surtout en temps de famine. Donc, la mort de l'un augmentait les chances de survie de l'autre.

Aujourd'hui l'infanticide est rare mais nous pouvons en donner quelques exemples. Dunning⁵⁷, en 1954-1955, a

55 Ibid, p. 435-436.

56 R. Flannery, "The Culture of the Northeastern Indian Hunters: A Descriptive Study", op. cit. p. 268.

57 R. W. Dunning, op. cit., p. 149.

découvert quatre cas d'infanticide à Pekangekum et Rolf Knight⁵⁸, à Rupert House, en 1961, en relate deux cas probables. De plus, il dit que l'infanticide n'existe pas à Rupert House. Les conclusions de l'enquête Baie de James (1968) sont identiques à celles de Knight. Néanmoins, selon des informations indirectes, il y aurait eu récemment deux cas probables d'infanticide dans un clan de Moosonee. Il s'agissait assurément de naissances incestueuses.

II- La mortalité foetale volontaire:

En ce qui concerne cette variable, nous devons nous référer, encore une fois, à Harold Driver.

Voluntary abortion was practiced in all culture areas and probably by most tribes in every area. Devereux (1955) has assembled information on abortion for ninety North American Indian people, but the data are too meager to establish significant differences between culture areas. However they do permit generalizations for the continent as a whole. The motivations for abortion, listed from most frequent to least frequent, are the following: illegitimacy of pregnancy; desire to avoid the trouble and work of rearing children; fear of the pain, of injury to the mother's health, or of death at child-birth; poverty of the parents; desire to avoid bringing a child into the modern world with its discrimination against Indians and half-breeds; quarrels between parents and desertion

58 R. Knight, op. cit., p. 88.

of a pregnant woman by her husband or lover; fear of bringing into the world a child associated with coitus taboos, such as those during pregnancy or during the nursing period of a previous child; desire to avoid producing a child who will become a slave, a prisoner of war, or a person of any other undesirable status; desire to avoid producing offspring from an adulterous union.

The techniques of abortion are equally varied, but most of them fall into three principal categories: mechanical means, strenuous exercise and drugs. These are reported in about equal frequency for North American Indians. The great variety of such techniques suggests that abortion was well known to North American Indians; nowhere was it considered a crime⁵⁹.

En dépit des assertions de Driver, il demeure impossible de voir le rôle que l'avortement a joué sur la population indienne du Canada. Il est certain que l'avortement était pratiqué. Toutefois, Dunning (Ojibwa) écrivait:

There seems to be reasonable evidence to suggest that some persons at least understood abortive techniques if not contraceptive practices. There is an effective herbal drug which is sometimes used in inducing overdue births. Although I was unable to get any information about its use, it is possible that this drug could be used for purposes of abortion⁶⁰.

Il mentionne aussi deux cas d'avortement et trois cas où la mort-née fut provoquée⁶¹.

59 H. E. Driver, op. cit., p. 434.

60 R. W. Dunning, op. cit., p. 147.

61 Ibid, p. 149.

A ce propos, il disait encore:

While infanticide is most strongly condemned, a stillbirth is considered unfortunate but not wrong. Thus, if abortion is both difficult and dangerous to the health of the women, it might be safer to induce stillbirth⁶².

Rolf Knight⁶³ ajoute que les techniques d'avortements, selon les Indiens et les quelques "Blancs" de Rupert House, n'existent pas dans ce village. Notre enquête nous révèle que les Cris considèrent la mortalité foetale volontaire comme tabou.

Il est donc difficile de classifier cette variable en tant que valeur-fécondité. Toutefois, en regard de la fécondité extrêmement forte des Indiens du Canada⁶⁴, il semble que le rôle de cette variable a été minime.

III- Les méthodes contraceptives:

L'infanticide et la mortalité foetale volontaire ne contrôlent pas seuls la population. Il faut aussi tenir compte des autres méthodes contraceptives. Dunning dit (Ojibwa):

there is, however, an apparent lack of specific and unified contraceptive practices⁶⁵.

62 Ibid, p. 150

63 R. Knight, op. cit., p. 88.

64 V. Piché, "Estimation de la Natalité des Indiens au Canada, 1900-1968" Thèse de Maîtrise, Université d'Ottawa, 1971.

65 R. W. Dunning, op. cit., p. 147.

et Rolf Knight (Cris):

Local whites and Indians alike claimed that abortion, infanticide or even contraceptive techniques just did not exist at Rupert House⁶⁶.

Honnigman ajoute (Cris):

Occasionally coitus interruptus is utilized to forestall conception but this practice seems to be definitely limited. Most of the young men have seen mechanical contraceptive devices introduced from Moosonee and Moose Factory. While their function is understood, the instruments are largely regarded as novelties⁶⁷.

L'enquête de 1968 a retrouvé une attitude homologue concernant la contraception et la stérilisation. Les femmes ne connaissaient pas les méthodes anti-conceptionnelles, à l'exception des jeunes filles qui étudiaient dans les écoles secondaires du Nord de l'Ontario et du Québec. Mais, bien qu'elles connaissent les méthodes contraceptives, elles les emploient très rarement.

IV- L'abstinence volontaire:

L'abstinence volontaire est une variable intermédiaire mais elle agit aussi sur la contraception et la fréquence de coït. Pour la comprendre, il faut examiner de nouveau

66 R. Knight, op. cit., p. 88.

67 J. J. Honnigman, op. cit., p. 63.

la conception indienne du surnaturel. Même s'ils comprennent le mécanisme de l'acte sexuel, ils croient que la femme ne pourrait pas enfanter sans l'aide de Dieu. L'indienne ne pratique pas la contraception ni l'abstinence parce qu'elle est d'avis que toute méthode contraceptive est inefficace.

Ce chapitre a fait ressortir les puissantes tendances natalistes qui se manifestent chez nos populations indiennes. Il y a peu de contrôles des naissances et d'interdits sexuels. Les tabous qui existent favorisent la procréation.

CHAPITRE V

FACTEURS DIVERS

Les chapitres précédents ont analysé les variables intermédiaires affectant la fécondité des Indiens du Canada. Nous sommes conscients du fait que les discussions de ces chapitres furent loin d'épuiser le sujet et que nombre de facteurs ont été omis, faute de données empiriques. Dans ce chapitre, nous voulons faire un bref état de quelques facteurs que nous n'avons pas pu examiner auparavant.

1. Les facteurs physiologiques:

On connaît très mal la santé générale des Indiens d'autrefois. Toutefois, un commentateur médical et anthropologue, Graham-Cumming écrit:

Before the white man came as settler, the Plains Indians were remarkably healthy but, towards the end of the eighteenth century, smallpox began its ravages and was soon followed by measles. whooping-cough and venereal disease but there was still no mention of tuberculosis. By 1800 it was known on the Red and Saskatchewan Rivers but the first reference to its existence on the plains I could find was by H. Y. Hind who noticed a case of it at Qu'Appelle in 1858¹.

Selon Graham-Cumming, en autant que les Indiens étaient nomades, les maladies infectueuses n'avaient pas le temps de se propager. De même, les conditions du logement ne se détérioraient pas.

¹ G. Graham-Cumming, "Health of the Original Canadians 1867-1967", dans Medical Services Journal, vol. XXIII, No. 2, février 1967, p. 132.

Before the introduction of European diseases the primitive sanitary habits of the indians had little ill effects upon their health².

C'est seulement à la venue des Blancs que la santé générale des Indiens s'est détériorée. Le changement d'un style de vie nomade à un style de vie sédentaire a accéléré la diffusion des maladies infectueuses. Entre 1879 et 1952, la tuberculose devint épidémique et ravagea la population indienne du Canada. D'autres maladies importantes qui affectèrent les aborigènes sont la variole, le choléra, la diphtérie, la coqueluche, l'influenza, la typhoïde, les maladies vénériennes et la poliomyélite³.

En 1947, dans une étude sur les Indiens d'Attawapiskat et de Rupert House, Frederick Tisdall et Elizabeth Robertson rapportèrent une incidence élevée de malnutrition et de tuberculose:

Evidence of marked malnutrition were found and it was concluded that many characteristics, such as shiftlessness, indolence, improvidence and inertia, so long regarded as inherent or hereditary traits in the Indian Race, may at the root be really the manifestation of malnutrition. Furthermore, it is probable that the Indian's great susceptibility to many diseases, paramount amongst which is tuberculosis, may be attributable amongst other causes to the high degree of malnutrition arising from lack of proper foods⁴.

Ils rapportent en plus que:

seventy-five per cent of the food purchased by the Indians, based on its caloric value, consists of just three articles of food; white flour, lard and sugar...⁵.

2 Ibid., p. 152.

3 Ibid., p. 115-166.

4 F. E. Tisdall et E. C. Robertson, "Voyage of the Medecine Men", dans Beaver, Outfit 279, décembre 1948, p. 42.

5 Ibid., p. 42.

et ils poursuivent:

Modern science of nutrition has demonstrated that a diet composed largely of these three foods results in malnutrition which is usually associated with a reduction in growth, physical stamina, mental alertness and resistance to disease⁶.

Aujourd'hui, le Ministère des Affaires indiennes du Canada nous informe que la santé des Indiens est de beaucoup supérieure grâce à la vaccination, au service médical assuré par le gouvernement, aux infirmières qui s'occupent des "Nursing Stations" et aux visites périodiques des médecins et des chirurgiens-dentistes.

L'amélioration de la santé nous est démontrée clairement par les changements sur le plan de la mortalité

TABLEAU 5.1⁷

Taux de mortalité infantile (en pour mille) et
espérance de vie lors de la naissance
des Indiens du Canada

Année	Mortalité infantile (0/00)	Espérance de vie
1931	154	47
1941	156	45
1951	106	56
1956	82	58
1961	67	60
1966	50	65
1968	45.7	66

⁶ Ibid., p. 42.

⁷ Ce tableau fut reproduit à partir de la Thèse de Maîtrise de C. Latulippe-Sakamoto, Estimation de la Mortalité des Indiens du Canada 1900-1968, Université d'Ottawa, 1971.

Nous pouvons supposer deux effets possibles de cette évaluation. Premièrement, il y aurait la réduction des accidents d'accouchement et la diminution du risque du veuvage. Deuxièmement, et plus important, lorsque, selon la théorie de la transition démographique, les couples prennent conscience de la diminution de la mortalité et des meilleures chances de survie lors de la naissance, il y a changement au niveau des mentalités: on limite la procréation. De plus, il semble extrêmement difficile de distinguer ces deux effets de l'amélioration de la santé générale sur la fécondité.

Une femme doit être généralement en bonne santé pour mener à terme une grossesse. Si nous ajoutons les intervalles intergénéralités aux calculs de l'âge moyen lors de la première et de la dernière naissance vivante des Indiennes de la Baie de James, nous obtenons un indice indirect de la santé générale de ces femmes.

A Moosonee et à Moose Factory, les femmes de "15 ans et plus" ont en moyenne leur premier enfant vivant à 20.19 ans et leur dernier (calculé en fonction des femmes de 35 ans et plus seulement), en moyenne, à 37.21 ans. La période de fertilité de l'indienne de ce territoire se chiffre donc, en général, à 17 ans. Puisque ces femmes commencent à procréer relativement tôt et ont des enfants jusqu'à un âge assez avancé, nous devrions retrouver un âge moyen assez tardif lors de la maternité. En fait, cet âge moyen (calculé selon la formule $m = \frac{fx \cdot \bar{x}}{f_x}$) se situe à 29.2 ans.

En ce qui concerne les intervalles intergénésiques, ces dernières seront discutées dans une thèse que Mlle Francine Croteau est en train de préparer.

Elle nous informe que les intervalles entre le mariage et la première naissance vivante est d'environ un an tandis que les naissances vivantes subséquentes sont séparées d'environ deux ans.

Ces données démontreraient que la femme indienne d'aujourd'hui est relativement en bonne santé. En d'autres mots, la santé de la femme indienne ne semble pas réduire sa fécondité.

2. Les schèmes du bien-être social:

Tous les services du bien-être social du Canada sont offerts aux Indiens à même titre qu'aux "Blancs". Ils sont donc éligibles aux allocations familiales (par enfant depuis environ 1948), aux schèmes du revenu minimum et du revenu garanti et à la pension de vieillesse. De plus, les Indiens vivant sur les réserves peuvent bénéficier des plans gouvernementaux d'habitation et des ressources de la bande. Au niveau de l'éducation, tout Indien du Canada peut s'éduquer gratuitement (frais de scolarité, logement, habillement et dépenses) depuis environ 1960. Le montant que l'Indien recevra pour ses dépenses personnelles dépendra de ses besoins et variera d'une province à l'autre. Nous pouvons nous demander si les schèmes du bien-être social ont eu un effet stimulant ou restrictif sur la fécondité indienne; malheureusement, nous n'avons aucune donnée disponible qui démontre la relation entre ces deux facteurs. Toutefois, nous pouvons mentionner que nous avons remarqué une diminution du taux de fécondité à partir de 1960 (voir chapitre II).

3. La stérilité:

Jacques Henripin dans son étude Tendances et Facteurs de la Fécondité au Canada mentionne (pour les femmes 40-50 ans vivant en milieu rural) une proportion relativement forte (7%) de femmes esquimaudes et indiennes stériles⁸. Toutefois, il nous faut garder certaines réserves face à ce taux. Il se pourrait que les chiffres soient quelque peu disproportionnés par suite de déclarations fausses. Une femme dont tous les enfants seraient morts, aurait pu se dire stérile. A la Baie de James, les enquêteurs ont remarqué que les femmes n'aiment pas "ramener les morts sur terre".

Ce dernier chapitre a apporté quelques renseignements supplémentaires afin de démontrer avec plus de force la façon dont certains facteurs agissent sur les variables intermédiaires. Somme toute, la santé générale des Indiens, les schèmes gouvernementaux et le taux de femmes stériles ne semblent pas avoir joué au détriment de la fécondité.

⁸ J. Henripin, Tendances et Facteurs de la Fécondité au Canada, Ottawa, Bureau fédéral de la Statistique, 1968, p. 181.

CONCLUSION

Au terme de cette étude, il reste à préciser les grandes lignes qui se dégagent de l'application de la théorie de la Transition Démographique ainsi que des variables intermédiaires de Kingsley Davis et de Judith Blake à la population indienne du Canada.

Les variables intermédiaires servent à expliquer le niveau et la tendance de la fécondité. Dans le passé, la société indienne était obligée de maintenir une fécondité élevée à cause du haut taux de mortalité (voir tableau 5.1 p. 106). Selon l'étude du professeur Anatole Romaniuk et de M. Victor Piché (chapitre II), le taux de natalité des populations indigènes du Canada se situe entre 45% et 50% pour la période 1900-1960.

On peut se demander si ce taux était suffisant pour maintenir le niveau de la population indienne, alors que la mortalité était élevée au début de la colonisation. Cette période était marquée par des guerres inter-tribales et par une sur-mortalité due aux maladies introduites par les Européens. Si, en effet, on peut se fier aux estimations grossières disponibles, il semblerait que la population indienne du Canada a diminué jusqu'à la fin du siècle dernier. Grâce à la pacification et, plus tard, à l'amélioration des conditions sanitaires, la mortalité a baissé progressivement; depuis la dernière guerre mondiale, cette tendance est plus évidente. Selon les estimations de Claudette Latulippe-Sakamoto, l'espérance de vie est passée de 47 ans en 1931 à 65 ans en 1966.

Comment expliquer, alors que la mortalité diminue, que la fécondité semble se maintenir à son niveau habituel, tout au moins jusqu'en 1960; ceci a donné lieu à une croissance rapide de la population indienne, taux atteignant 3% par an. Il s'agit donc de la deuxième phase de la transition démographique, c'est-à-dire, une mortalité décroissante et une fécondité élevée à cause de l'inertie sociale.

Depuis 1960, nous assistons à une diminution de la fécondité. En effet, le taux de natalité est passé de 46‰ en 1960 à 38‰ en 1968. La population indienne serait-elle entrée dans la troisième phase de la transition, caractérisée par une faible mortalité et une fécondité décroissante? Cependant notre recul historique est insuffisant pour porter un jugement définitif.

Après ce deuxième chapitre, nous avons étudié la nuptialité indienne. La disparition de la polygamie constitue un facteur de changement considérable au niveau de la procréation. Faute de statistiques chronologiques sur le rapport entre ce type d'union et la natalité, nous fûmes dans l'impossibilité de tirer une conclusion. Toutefois, nous pouvons nous livrer à certaines spéculations: on pourrait supposer, par exemple, que la disparition de la polygamie a rendu moins aiguë la compétition entre les hommes et, de ce fait, a diminué la nuptialité féminine, ce qui pourrait avoir des effets négatifs sur la fécondité; dans un autre ordre d'idée, le déclin de la polygamie pourrait être un indice du processus d'acculturation qu'a connu la société indienne.

En ce qui a trait à la répartition selon l'état matrimonial et l'âge au moment du premier mariage, nous constatons, pour l'ensemble du Canada, que le pourcentage de célibat permanent est relativement élevé (16% des hommes et 9% des femmes) et que l'âge au moment du mariage est plus tardif chez les Indiens (voir tableau 3.13, p.40) que chez certaines populations en voie de développement et dont la fécondité est élevée. C'est ce qui explique peut-être que la fécondité est moindre chez les Indiens que dans certains pays où on se marie plus tôt et où l'âge de l'union matrimoniale est plus précoce. Les Cris de la Baie de James manifestent des comportements procréateurs différents de l'ensemble des Indiens. Premièrement, le célibat permanent accuse chez eux des proportions nettement inférieures à celles observées pour tous les Indiens. Deuxièmement, les Cris semblent se marier à un âge plus jeune que tous les autres. Toutefois nous devons faire un ajustement de l'âge lors du premier mariage. L'âge de l'entrée dans l'union sexuelle est sensiblement plus précoce et, de ce fait, la procréation semble possible avant le début de l'union matrimoniale (chapitre 4). En effet, la proportion élevée de l'illégitimité et de la conception illégitime appuie nos suppositions.

En plus des attitudes à l'égard des relations pré-maritales, nous avons tenté d'examiner les mœurs sexuelles de la population indienne du Canada, soit les comportements se rattachant principalement à la fréquence de coït, à l'abstinence volontaire, à la mortalité foetale

volontaire, à la contraception et à la stérilisation. Le tabou de l'inceste et l'exogamie ont servi à la discussion de la préférence dans le choix du conjoint matrimonial. Elle nous a permis de déboucher sur la théorie de "l'inbreeding". Mais, toutefois, sur le plan de la fécondité, on peut se demander si "l'inbreeding" a joué un rôle important dans le passé. Ce rôle dépendrait notamment du nombre de mariages et du degré de parenté entre les partenaires. Si "l'inbreeding" a agi sur la fécondité, nous pouvons affirmer que son influence, aujourd'hui, serait l'inverse d'hier.

Les restrictions de l'activité sexuelle de la femme indienne ne sont pas aussi draconiennes que dans certaines sociétés en voie de développement. En effet, il n'y a pas de restrictions post-natales liées à la lactation, les relations pré-maritales sont acceptées, répandues, fréquentes, régulières et même recommandées; et les restrictions pendant la menstruation n'ont pas d'influence directe sur la fécondité. Tout au plus, puisque le risque de conception pendant les règles est presque nul, l'abstinence pendant ces quelques jours peut se traduire par une fréquence accrue de coït durant la période fertile.

En ce qui concerne les attitudes à l'égard de la procréation, nous décelons de puissantes tendances natalistes. Premièrement, tous désirent une nombreuse progéniture, et, deuxièmement, il y a peu d'interdits sexuels et de contrôle des naissances.

Le dernier chapitre rapporte brièvement les facteurs divers pouvant affecter la procréation. La santé des Indiens s'est détériorée avec la venue des Blancs. Aujourd'hui, les schèmes et les services médicaux sont à l'origine de l'amélioration de la santé, de la baisse de la mortalité et du rehaussement de l'espérance de vie à la naissance. Quant aux schèmes du bien-être social et du taux de stérilité, il ne semble pas que ces derniers aient joué au détriment de la fécondité. Nous pouvons néanmoins supposer certains effets probables de l'évolution de la mortalité, de l'amélioration de la santé et des schèmes du bien-être social. En effet, comme nous l'avons mentionné au chapitre cinq, il y aurait une réduction des accidents d'accouchement et une diminution du risque de veuvage.

Cette thèse a consisté en une description et une explication du niveau de la fécondité des Indiens du Canada. Toutefois, de nouvelles recherches devront être faites avant de tirer des conclusions définitives. Notre espoir demeure que, lorsque de plus amples informations sociologiques et démographiques seront disponibles, il sera possible de raffiner les hypothèses énoncées, de les vérifier davantage empiriquement et de faire une analyse plus détaillée.

APPENDICE

AIRE GÉOGRAPHIQUE DE LA LANGUE ALGONQUINE

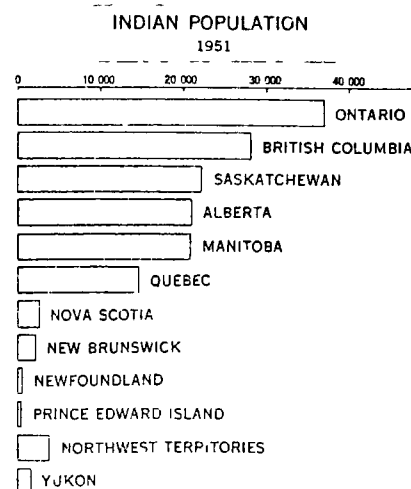
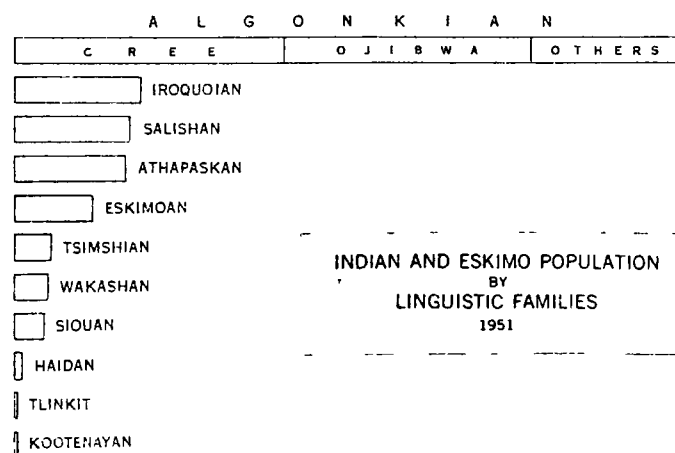
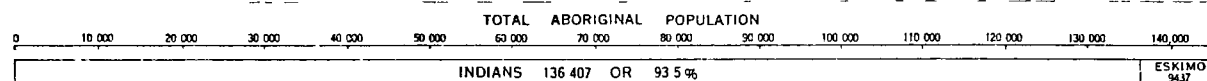
- I- Distribution de la population indienne du
Canada en 1951
- II- Territoires de la famille algonquine.
- III- Territoire parcouru par les observateurs
et les enquêteurs de la Baie de James 1968.

ABORIGINAL POPULATION

DISTRIBUTION OF INDIANS AND ESKIMOS 1951

One dot represents 1000 inhabitants

• INDIANS
○ ESKIMOS

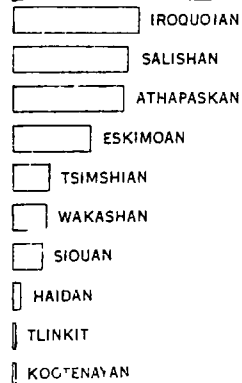
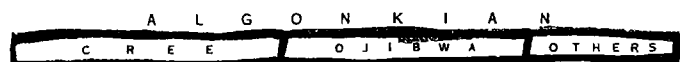
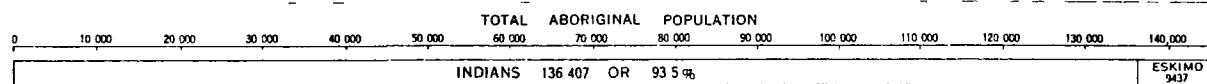


ABORIGINAL POPULATION

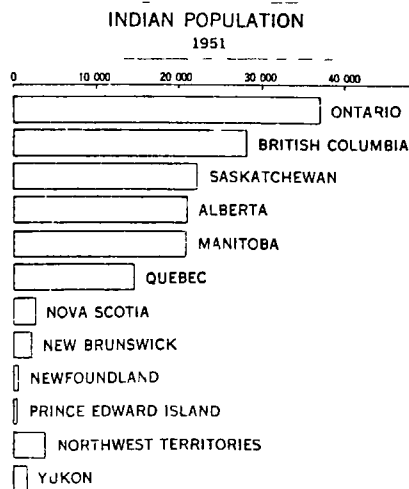
DISTRIBUTION
OF
INDIANS AND ESKIMOS
1951

One dot represents 1000 inhabitants

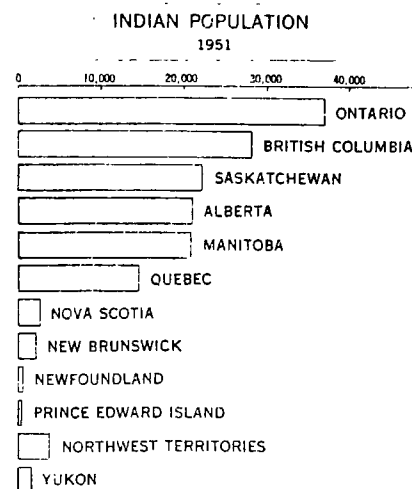
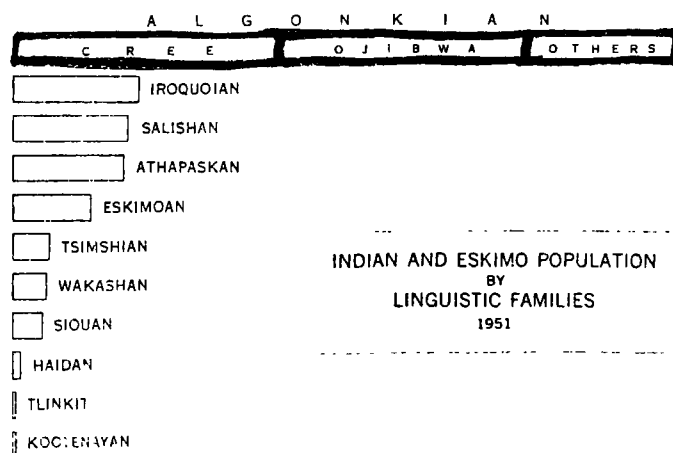
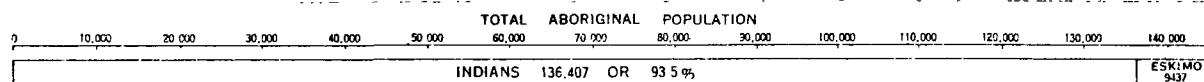
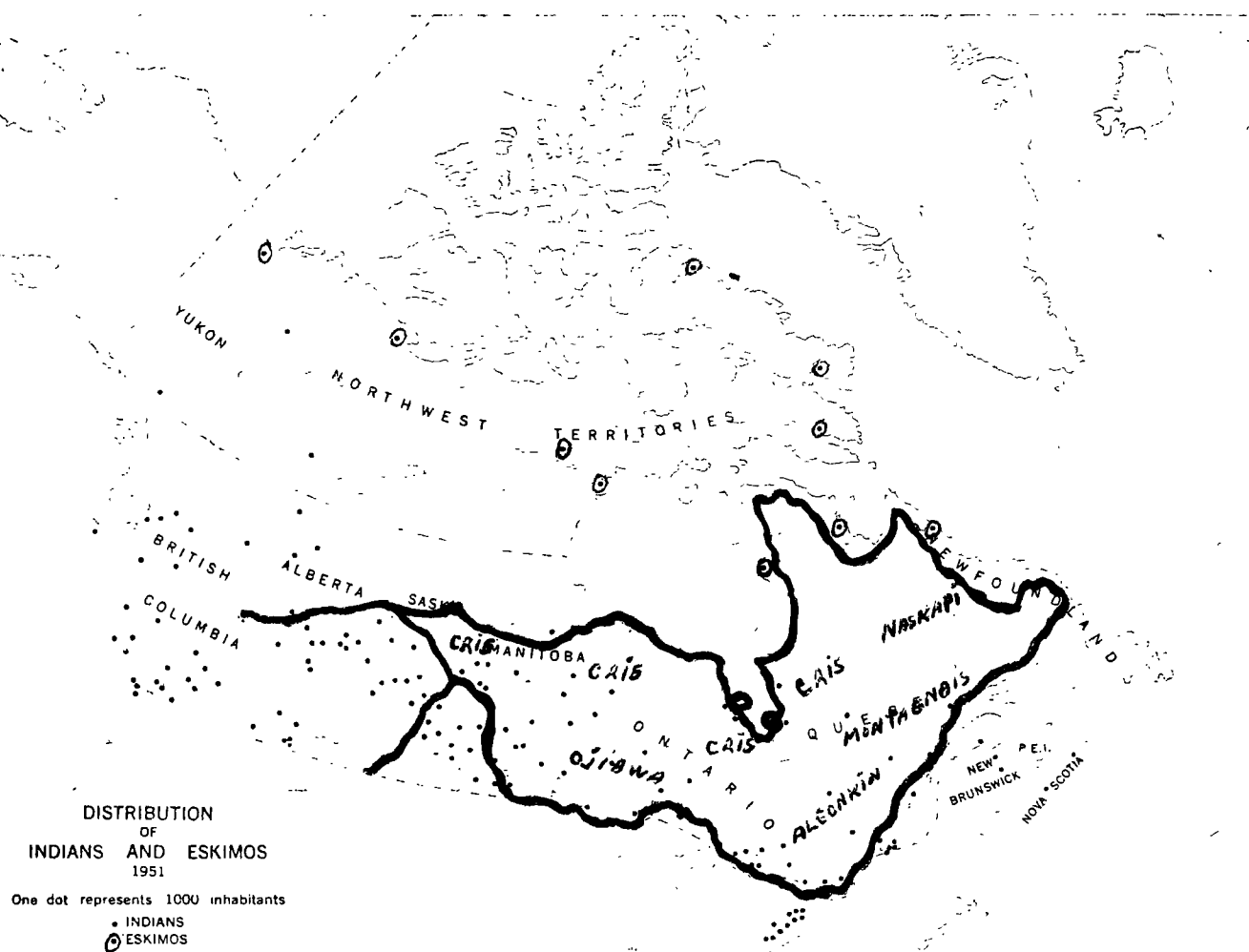
• INDIANS
○ ESKIMOS



INDIAN AND ESKIMO POPULATION
BY
LINGUISTIC FAMILIES
1951



ABORIGINAL POPULATION



BIBLIOGRAPHIE

Aberle, D. F., Bronfenbrenner, U., Hess, E. H., Miller, D. R., Schneider, D. M., and Spuhler, J. J., "The Incest Taboo and the Mating Patterns of Animals", dans Goode, W. J., edit., Readings on the Family and Society, Englewood Cliffs, New Jersey, Prentice-Hall Inc., 1964, p. 11-20.

Anderson, J. W., "Eastern Cree Indians", dans Historical and Scientific Society of Manitoba, Papers, Ser. 3, No. 11, 1956, p. 30-39.

Anderson, W. A., Angel of Hudson Bay, the True Story of Maud Watt, Toronto, Canada, Clarke, Irwin and Co. Ltd., 1961, 217 p.

Baldwin, W. W., "Social Problems of the Ojibwa Indians in the Collins Area in Northwestern Ontario" dans Anthropologica, v. 5 Ottawa, Canada, The Canadian Research Centre for Anthropology, St. Paul's University, 1957, p. 51-123.

Ballantyne, R. M., Hudson's Bay or Every day Life in the Wilds of North America, Edinburg, England, Blackwood, W. and Sons, 1948; London, England, Nelson, T. and Sons, 1857; Boston, Mass., Phillips, Sampson and Co., 1859.

Barclay, G. W., Techniques of Population Analysis, New York, Wiley, J. and Sons Inc., 1958, 305 p.

Beach, W. W., edit., The Indian Miscellany, Albany, New York, Munsell, J., 1877.

Birket-Smith, K., "A Geographical Study of the Early History of the Algonquian Indians" dans Internationales Archiv Fur Ethnographie, v. 24, 1918, p. 174-222.

-----, "Folk-wanderings and Culture Drifts in Northern North America" dans Journal de la Société des Américainistes de Paris, N.S., v. 22, 1930, p. 1-32.

Boudon, R., Les Méthodes en Sociologie, Paris, France, Presses Universitaires de France, Collection "Que Sais-je", no. 1334, 1970, 126 p.

Bourgeois - Pichat, J., "Les Facteurs de la Fécondité Non-dirigée" dans Population, no. 3, 1965.

Bryce, G., "Intrusive Ethnological Types in Rupert's Land" dans Royal Society of Canada, Proceedings and Translation, Ser 2, v. 9, Trans, Sec. 2, Ottawa, Canada, 1903, p. 135-144.

Burpee, L. J., edit., Journals and Letters of Pierre Gaultier de Varennes de la Vérendrye and His Sons, Champlain Society, Vol. 16, 1927.

Cairns, H. A. C., Jamieson, S. M. et Lysyk, K., Etudes sur les Indiens Contemporains du Canada, Ottawa, Hawthorn, H.B., rédacteur, Direction Générale des Affaires Indiennes, v. 1. 1966, 471 p.

Cameron, D., "A Sketch of the Customs, Manners, Way of Living of the Natives about Nipigon (1804)" dans Masson, L. R., edit., Les Bourgeois de la Compagnie du Nord-Ouest, v. 2, Québec, Canada, 1890, p. 239-300.

Cardinal, H., The Unjust Society. The Tragedy of Canada's Indians, Edmonton, Canada, Hurtig, H. G., Publ., 1969, 171 p.

Chance, N. A., "The Changing World of the Cree" dans Natural History, May 1967, p. 17-23.

-----, edit., Conflict in Culture: Problems of Developmental Change Among the Cree Indians of Quebec, Ottawa, McGill Cree Project, Department of Forestry and Rural Development, December 1968, 39 p.

Christensen, H. T., "Culture Relativism and Premarital Sex Norms" dans Goode, W. J., edit., Readings on the Family and Society, Englewood Cliffs, New Jersey, Prentice-Hall Inc., 1964, p. 33-37.

Clay, C., "Indians as I know Them" dans Canadian Geographical Journal, v. 8, Montreal, Quebec, January 1934.

-----, Swampy Cree Legends, Toronto, The Macmillan Co. of Canada Ltd., 1938.

Clerk of the California, An Account of a Voyage for the Discovery of a North West Passage, London, by the Clerk of the California, 1748-49, 2 vols.

Coale, A. J. et Hoover, E. M., "L'Influence du Développement Economique sur l'Accroissement Démographique" traduction par les Presses Universitaires de l'Université d'Ottawa d'après Coale, A. J. et Hoover, E. M., Population Growth and Economic Development in Low Income Countries, Princeton, New Jersey, Princeton University Press, 1958, 12 p.

-----, "Factors Associated with the Development of Low Fertility: A Historic Summary" dans World Population Conference, v. 2, 1965, p. 211-215.

Coale, A. J. et Demeny, P., Regional Model Life Tables and Stable Populations, Princeton, New Jersey, Princeton University Press, 1966, 871 p.

Cooper, J. M., "Primitive Indians in Canada" dans El Palacio, v. 26, 1929, p. 241-246.

-----, "The Cree Witiko Psychosis" dans Primitive Man, v. 6, no. 1, 1933, p. 20-24.

-----, "Hysteria Prevails Among the Crees" dans El Palacio, v. 36, 1934, p. 75-76.

-----, "Tête de Boule, James Bay Cree and Montagnais, Field Notes, 1925-1937", Manuscript mentioned in Flannery's, An Analysis of Coastal Algonquian Culture, Catholic University of America.

-----, "Is the Algonquian Family Hunting Ground System Pre-Columbian?" dans American Anthropologist, v. 41, 1939, p. 66-90.

-----, "The Culture of the Northeastern Indian Hunters: A Reconstructive Interpretation" dans Johnson, F., edit., Man in Northeastern North America, Papers of the Robert S. Peabody Foundation for Archaeology, v. 3, 1946, p. 272-305.

Coues, E., edit., New Light on the Early History of the Great North West, The Manuscript Journal of Alexander Henry and David Thompson, 1799-1814, New York, Coues, E., edit., 1897, 2 vols.

Croteau, F., Etude des Intervalles Intergénésiques chez la Population Indienne Crie de la Baie de James, Thèse de Maîtrise, en voie de préparation, Université d'Ottawa.

Davis, K. et Blake, J., "Social Structure and Fertility: An Analytic Framework", dans Davis, K. et Blake, J., Economic Development and Cultural Change, University of Chicago Press, University of Chicago, 1956, p. 629-664.

Davis, K., "Institutional Patterns Favours High Fertility in Underdeveloped Areas" dans Eugenics Quarterly, v. 2, no. 1, March 1965.

Department of Indian Affairs and Northern Development, Indians of British Columbia, Ottawa, Canada, March 1967, 16 p.

-----, Indians of Quebec and the Maritime Provinces, Ottawa, Canada, March 1967, 36 p.

-----, Housing Survey, Ottawa, Canada, 1969.

Department of National Health and Welfare, Survey of Maternal and Child Health of Canadian Registered Indians, Ottawa, Canada, 1962.

-----, Maternal and Child Health - Northwest Territories, Ottawa, Canada, March, 1967.

-----, Are Canadian Indians Healthy, Ottawa, Canada, 1968, 10 p.

-----, Health and Welfare Services in Canada, Ottawa, Canada, 1968.

-----, Report on Health Conditions in the Northwest Territories, Ottawa, Canada, 1968.

Desy, P., Fort George or Tsesa-Sippi, Ottawa, Canada, Contribution à une Etude sur la Désintégration Culturelle d'une Communauté Indienne de la Baie de James, 1963-1966, p. 134-156.

Devereux, G., "Homosexuality Among the Mohave Indians" dans Owen, R. C., Deetz, J. J. et Fisher, A. D., The North American Indians, A Sourcebook, London, The Macmillan Co., Collier-Macmillan Ltd., 1967, p. 410-416.

Dominion Bureau of Statistics, "The Indians of Canada" Canada Year Book 1951, Ottawa, Canada, King's Printer, 1951, p. 1125-1132.

Driver, H. E., Indians of North America, Chicago, Illinois, The University of Chicago Press, 1961, 632 p.

Dunning, R. W., "Some Implications of Economic Change in Northern Ojibwa Social Structure" dans Canadian Journal of Economics and Political Science, v. 24, 1958, p. 562-566.

-----, "Rules of Residence and Ecology Among the Northern Ojibwa" dans American Anthropologist, v. 61, 1959, p. 806-816.

-----, "Social and Economic Changes Among the Northern Ojibwa", Toronto, University of Toronto Press, 1959, 217 p.

-----, "Differentiation of Status in Subsistence Level Societies", dans Royal Society of Canada, Transactions, Ser. III, v 54, sect. II, 1960, p. 25-32.

Eastman, C. A., "Life and Handicrafts of the Northern Ojibwas" dans Southern Workman, v. 40, 1911, p. 273-278.

Eggan, F., edit., Social Anthropology of North American Tribes, Chicago, Illinois, The University of Chicago Press, 1937.

Eggan, F. and Others, Social Anthropology of North American Tribes, Chicago Illinois, University of Chicago Press, 1955.

Ellis, C. D., "The Missionary and the Indian in Central and Eastern Canada" dans Arctic Anthropology, v. 2, no. 2, 1964, p. 25-31.

Evans, J., "Selections from the Papers of James Evans, Missionary to the Indians," dans Ontario Historical Society, Papers and Records, v. 26, Toronto, Canada, 1930, p. 474-491.

Fisher, A. D., "The Algonkian Plains" dans Anthropologica, v. 10, no. 2, Ottawa, The Canadian Research Centre for Anthropology, St. Paul's University, 1968, p. 219-239.

Flannery, R., "Gossip as a Clue to Attitudes" dans Primitive Man, v. 7, no. 1, 1934, p. 8-12.

-----, "The Position of Woman Among the Eastern Cree" dans Primitive Man, v. 8, no. 4, 1935, p. 81-86.

-----, "Cross-Cousin Marriage Among the Cree and Montagnais of James Bay" dans Primitive Man, v. 11, no. 1-2, 1938, p. 29-33.

-----, "The Culture of the Northeastern Indian Hunters: A Descriptive Study" dans Johnson, F., edit., Man in Northeastern North America, Papers of the Robert S. Peabody Foundation for Archaeology, v. 3, 1946, p. 263-271.

Ford, C. S., "Fertility Controls in Underdeveloped Countries" dans Proceedings of the World, Population Conference, United Nations, 1954.

Franklin, J., Narrative of a Journey to the Shores of the Polar Sea in the Years 1819, 1820, 1821, 1822, Philadelphia, Pennsylvania, 1924.

Freedman, R., "The Sociology of Human Fertility" dans Current Sociology, no. 10-11, 1961-1962, p. 69-78.

-----, "The Transition From High to Low Fertility: Challenge to Demographers" dans Population Index, v. 31, October 1965.

Garigue, P., "The Social Organization of the Montagnais - Maskapi" dans Anthropologica, v. 4, Ottawa, The Canadian Research Centre for Anthropology, St. Paul's University, 1957, p. 107-135.

Godsell, P. H., "The Ojibwa Indian" dans Canadian Geographical Journal, v. 4, 1932, p. 50-66.

Goode, W. J. et Hatt, P. K., Methods in Social Research, New York, McGraw Hill Book Co., 1952, 376 p.

Goode, W. J., "Illegitimacy, Anomie, and Cultural Penetration" dans Goode, W. J., edit., Readings on the Family and Society, Englewood Cliffs, New Jersey, Prentice-Hall Inc., 1964, p. 38-55.

-----, edit., Readings on the Family and Society, Englewood Cliffs, New Jersey, Prentice-Hall Inc., 1964, 242 p.

-----, The Family, Englewood Cliffs, New Jersey, Prentice-Hall Inc., 1964, 120 p..

Graham-Cumming, G., Survey of Maternal and Child Health of Canadian Registered Indians, Ottawa, Medical Services, Department of National Health and Welfare, 1962.

-----, Life Tables: Registered Canadian Indians 1960-1964, Ottawa, Medical Services, Department of National Health and Welfare, 1964.

-----, Highlights of Indian Vital Statistics 1966, Ottawa, Medical Services, Department of National Health and Welfare, 1966, 20 p.

-----, Report on Vital Statistics for 1963, 1964, 1965, 1966, Ottawa, Medical Services, Department of National Health and Welfare, 1966.

-----, The Influence of Canadian Indians on Canadian Vital Statistics 1966, Ottawa, Medical Services, Department of National Health and Welfare, 1966, 17 p.

-----, "Health of the Original Canadians, 1867-1967" dans Medical Services Journal, Vol XXIII, No. 2, February 1967, p. 115-166.

-----, Delayed Registration of Births Among Canadian Registered Indians 1964-1968, Ottawa, Medical Services, Department of National Health and Welfare, 1968, 50 p.

-----, Growth in Population of Canadian Registered Indians 1964-1968, Ottawa, Medical Services, Department of National Health and Welfare, 1968, 16 p.

-----, Late Registration of Indian Births: Extent and Effect on Population Estimates and Vital Statistics, Ottawa, Medical Services, Department of National Health and Welfare, 1968.

-----, Registered Canadian Indians: Average Age at Death, Ottawa, Medical Services, Department of National Health and Welfare, 1968.

-----, Canadian Registered Indians, Late Registration of Births and Trend in Infant Mortality, Ottawa, Medical Services, Department of National Health and Welfare.

-----, Indian Chances of Survival, Ottawa, Medical Services, Department of National Health and Welfare.

Grant, P., "The Sauteux Indians" (c. 1804) dans Masson, L. R., edit., Les Bourgeois de la Compagnie du Nord Ouest, v. 2, Quebec, Canada, 1890, p. 303-366.

Hajnal, J., "Age at Marriage and Proportions Marrying" dans Population Studies, VII, 2, November 1953, p. 111-136.

Hallowell, A. I., "Was Cross-Cousin Marriage Practiced by the North-central Algonkian?" dans Proceedings of the 23rd International Congress of Americanists, 1928, p. 519-544.

-----, "Kinship Terms and Cross-Cousin Marriage of the Montagnais-Naskapi and the Cree" dans American Anthropologist, v. 34, No. 2, 1932, p. 171-199.

-----, "Pagan Tribe in Ontario" dans El Palacio, v. 33, 1932, p. 204-205.

-----, "Culture and Mental Disorder" dans Journal of Abnormal and Social Psychology, v. 29, 1934, p. 1-9.

-----, "Psychic Stresses and Culture Patterns" dans American Journal of Psychiatry, v. 92, 1936, p. 1291-1310.

-----, "The Passing of the Midewiwin in the Lake Winnipeg Region" dans American Anthropologist, v. 38, no. 1, 1936, p. 32-51.

-----, "Cross-Cousin Marriage in the Lake Winnipeg Area" dans Philadelphia Anthropological Society, Publications, v. 1, 1937, p. 95-110.

-----, "Fear and Anxiety as Cultural and Individual Variables in a Primitive Society" dans Journal of Social Psychology, v. 9, 1938, p. 25-47.

-----, "The Incidence, Character and Decline of Polygyny Among the Lake Winnipeg Cree and Saulteaux" dans American Anthropologist, v. 40, 1938, p. 235-256.

-----, "Sin, SEx and Sickness in Saulteaux Belief" dans British Journal of Medical Psychology, v. 18, No. 2, 1939, p. 191-197.

-----, "Aggression in Saulteaux Society" dans Psychiatry, v. 3, No. 3, 1940, p. 395-407.

-----, "The Social Function of Anxiety in a Primitive Society" dans American Sociological Review, v. 6, 1941, p. 869-881.

-----, "Some Psychological Characteristics of the Northeastern Indians" dans Johnson, F., edit., Man in Northeastern North America, Papers of the Robert S. Peabody Foundation for Archaeology, v. 3, 1946, p. 195-225.

-----, "Values, Acculturation and Mental Health" dans American Journal of Orthopsychiatry, v. 20, 1950, p. 732-743.

-----, "Ojibwa Ontology, Behaviour and World View" dans Diamond, S., edit., Culture in History: Essays in Honor of Paul Radin, New York, Columbia University Press, 1960, p. 19-52.

Hand, W. D., edit., Journal of American Folklore, Philadelphia, Pennsylvania, 1947, 455 p.

Henripin, J., Tendances et Facteurs de la Fécondité au Canada, Ottawa, Canada, Bureau fédéral de la Statistique, 1968, 425 p.

Honigmann, J. J., "Culture Patterns and Human Stress" dans Psychiatry, v. 13, No. 1, 1950, p. 25-34.

-----, "The Logic of the James Bay Survey" dans Dalhousie Review, v. 30, 1951, p. 377-386.

-----, "Social Organization of the Attawapiskat Cree Indians" dans Anthropos, v. 48, No. 5-6, 1953, p. 809-816.

-----, "People of the Muskeg: A Multi-valence Ethnographic Study" dans Research Preview, Institute for Research in Social Science, University of North Carolina, v. 4, No. 4, 1956, p. 11-19.

-----, "The Attawapiskat Swampy Cree: An Ethnographic Reconstruction", dans Anthropological Papers, University of Alaska, v. 5, No. 1, 1956, p. 23-82.

-----, "Attawapiskat - Blend of Traditions" dans Anthropologica, v. 6, Ottawa, The Canadian Research Centre for Anthropology St. Paul's University, 1958, p. 59-67.

-----, Foodways in a Muskeg Community: An Anthropological Report on the Attawapiskat Indians, Ottawa, Department of Northern Affairs and National Resources, Northern Co-ordination and Research Centre, 1961, 216 p

Hughes, C. C., "Observations on Community Change in the North: An Attempt at Summary", dans Anthropologica, v. 5, No. 1, Ottawa, The Canadian Research Centre for Anthropology, St. Paul's University, 1963, p. 69-79.

Jenness, D., The Indians of Canada, Ottawa, National Museum Bulletin No. 65, 1932, 446 p.

-----, "Hunting Bands of Eastern and Western Canada" dans Owen, R. C. Deetz, J. J. et Fisher, A. D., The North American Indians, A Sourcebook, London, The Macmillan Co., Collier-Macmillan Ltd., 1967, p. 189-207.

Jones, P., History of the Ojibwa Indians, London, 1861.

Keating, W. H., Narrative of an Expedition to the Source of St. Peters River, 2 vols., London, 1825.

Kerr, A. J., Subsistence and Social Organization in a Fur Trade Community, Ottawa, Department of Indian Affairs and Northern Development, 1950.

Kidd, K. E., Canadians of Long Ago, The Story of the Canadian Indian, Toronto, Canada, Longmans, Green and Co., 1951.

Knight, R., "Ecological Factors in a Changing Economy and Social Organization Among the Rupert House Cree" dans Anthropological Papers, Ottawa, National Museum of Canada, No. 15, March 1968, 112 p.

Lahontan, Louis, Armand de Lom d'Arce, baron de, Dialogue de Monsieur le Baron de Lahontan et d'un Sauvage dans l'Amérique, à Amsterdam: Chez la Veuve de Taeteman, Londres, Martin, D., 1704.

Lancaster, J.A., "La Démographie des Aborigènes Australiens" dans Revue Internationale des Sciences Sociales, Etudes des Populations, v. XVII, No. 2, 1965.

Landes, R., "Ojibwa Sociology" dans Columbia University Contributions to Anthropology, v. 29, New York, Columbia University Press, 1937.

-----, "The Ojibwa Woman" dans Columbia University Contributions to Anthropology, v. 31, New York, Columbia University Press, 1938.

Latulippe-Sakamoto, C., Estimation de la Mortalité des Indiens du Canada 1900-1968, Thèse de Maîtrise, Université d'Ottawa, 1971.

Lazarsfeld, P.F. et Rosenberg, M., The Language of Social Research, New York, The Free Press; London, Collier-Macmillan Ltd., 1955, 590 p.

Leacock, E., "Matrilocaloty in a Simple Hunting Locality (Montagnais-Naskapi)", dans Southwestern Journal of Anthropology, v. 11, 1955, p. 31-47.

Leechman, D., "The Savages of James Bay" dans Beaver, outfit 276, June 1945, p. 14-17.

Maclean, J., Canadian Savage Folk. The Native Tribes of Canada, Toronto, Briggs, W., 1896.

Malaurie, J., et Rousseau, J., edit., Le Nouveau Québec, Paris Mouton, et Co., 466 p.

Malthus, T.R., Population: The First Essay, Ann Arbor, Mich., Ann Arbor Paperbacks, The University of Michigan Press, 1959, 139 p.

Mandelbaum, D.G., "The Plains Cree" dans A P A M, v. 37, 1940, p. 155#316.

Maquet, J., La Sociologie de la Connaissance, Ses Structures et Ses Rapports avec la Philosophie de la Connaissance, Bruxelles, Institut de Sociologie, 1969, 360 p.

Martens, E.G., "Culture and Communications Training Indians and Eskimos as Community Health Workers" dans Canadian Journal of Public Health, November 1966, p. 495-503.

-----, "The Need for Social Anthropological Outlook in Community Nutrition Programs" dans Canadian Nutrition Notes, v. 22, No. 10, December 1966, p. 113-124.

Masson, L.R., edit., Les Bourgeois de la Compagnie du Nord-Ouest, 2 vols, Québec, Canada, 1890.

McLean, J., The Indians of Canada: Their Manners and Customs London, Kelly. C.H., 1892.

Mills, R.S., Family Life in Indian Communities in Ontario, Ottawa, Canadian Conference on the Family, 1964, 61 p.

Morris, E., Indian Tribes of Canada, Portraits of the Aborigines of Canada and Notes on the Tribes, Toronto, Canada, 1909.

Nations Unies, Causes et Conséquences de l'Evolution Démographique, New York, Nations Unies, Division de la Population, 1953, 432 p.

-----, Dictionnaire Démographique Multilingue, New York, Nations Unies, Division de la Population, 1958, 105 p.

Ness, M.E., "Free Lives Not Free" dans Saturday Night, v. 66, January 2, 1951, p. 11.

Notestein, F., "The Long View", dans Schultz, T., edit., Food for the World, Chicago, Illinois, 1945.

Owen, R.C., Deetz, J.J., et Fisher, A.D., The North American Indians, A Sourcebook, London, The Macmillan Cook Collier-Macmillan Ltd., 1967, 752 p.

Paterson, N., "The Indians of Canada" dans Canadian Magazine, v. 26, Toronto, Canada, 1905, p. 241-247.

Peterson, W., Population, New York, The Macmillan Co., 1961, 652 p.

Piché, V., Estimation de la Natalité des Indiens au Canada, 1900-1968, Thèse de Maîtrise, Université d'Ottawa, 1971.

Piché, V. et George, M.V., Estimates of Vital Rates for the Canadian Indians 1960-1968, Paper prepared for the Population Association of America, Annual Meeting, Toronto, Canada, April 14-15, 1972.

Population, "Plan de Sept Enquêtes Comparatives sur la Fécondité en Amérique-Latine" dans Population, Janvier Mars 1964, No. 1, 1964, p. 95-218.

Pressat, R., L'Analyse Démographique, Paris, Presses Universitaires de France, 1961, 402 p.

Rae, J., "Remarks on the Natives of British North America" dans Anthropological Institute of Great Britain, Journal, v. 16, London 1887, p. 199-201.

Riley, M. W., Sociological Research: A Case Approach, New York and Burlingame, Harcourt, Brace and World Inc., 1963, 739 p.

Robson, J., Account of Six Years' Residence in Hudson's Bay, 1733-36 and 1744-47, London, 1752.

Rogers, E. S., "Changing Settlement Patterns of the Cree Ojibwa of Northern Ontario" dans Southwestern Journal of Anthropology, v. 19, No. 1, 1963, p. 64-88.

-----, "The Fur Trade, The Government and the Central Canadian Indian" dans Arctic Anthropology, v. 2, No. 2, 1964, p. 37-40.

-----, "The Spirit Still Speak in the Forest" dans Varsity Graduate, v. 11, No. 2, May 1964, p. 4-9.

-----, "Leadership Among the Indians of Eastern Sub-Arctic Canada" dans Anthropologica, N.S., v. 7, No. 2, Ottawa, The Canadian Research Centre for Anthropology, St. Paul's University, 1965, p. 263-284.

-----, "The Nemiscau Indians" dans Beaver, Outfit 296, Summer 1965, p. 30-35.

-----, "The Ojibwa", dans Beaver, Summer 1969, p. 46-49.

Romaniuk, A., La Fécondité des Populations Congolaises, Paris et La Haye, Mouton et Co. et I.R.E.S., 1967, 348 p.

Romaniuk, A. et Piché, V., "Natality Estimates for the Canadian Indians by Stable Population Models, 1900-1969, dans Canadian Review of Sociology and Anthropology, Vol. 9, No. 1, 1972, p. 1-19.

Rossignol, M., "Cross-Cousin Marriage Among the Saskatchewan Cree" dans Primitive Man, v. 11, No. 1-2, 1938, p. 26-28.

Saïndon, J. E., "Mental Disorders Among the James Bay Cree" dans Primitive Man, v. 6, No. 1, 1933, p. 1-12.

Sauvy, A., Théorie Générale de la Population, Paris, Presses Universitaires de France, 2 vols, 1966.

Scott, L, et Leechman, D., "The Swampy Cree" dans Beaver, Outfit 283, December 1952, p. 26-27.

-----, "The Pagan Indians of Canada" dans Canadian Magazine, v. 15, Toronto, Canada, 1900, p. 204-215.

Skinner, A., "Some Remarks on the Culture of Eastern Near-Arctic Indians" dans Science, v. 29, 1909, p. 150-152.

-----, "The Cree Indians of Northern Canada" dans Southern Workman, v. 38, 1909, p. 78-83.

-----, "Notes on the Eastern Cree and Northern Saulteaux" dans American Museum of Natural History, Anthropological Papers, No. 9, 1911, 116 p.

-----, Political Organization, Cults, and Ceremonies of the Plains-Ojibwa and Plains-Cree Indians, New York, The Trustees, 1914, Also in American Museum of Natural History, Anthropological Papers, v. 11,

Slater, E. et Woodside, M., "Sex Life in Marriage" dans Goode, W. J., edit., Readings on the Family and Society, Englewood Cliffs, New Jersey, Prentice-Hall Inc., 1964, p. 104-107.

Speck, F., "The Social Structure of Northern Algonkian" dans American Sociological Society Publication, v. 12, Chicago, Illinois, 1918, p. 82-110.

Spicer, C. C., "Factors Affecting Death and Mortality" dans United Nations World Population Conference, New York, United Nations, 1965.

Stolnitz, G. J., "The Demographic Transition: From High to Low Birth Rates and Death Rates" dans Freedman, R., Population: The Vital Revolution, Garden City, Anchor Books, Doubleday and Co. Inc., 1964, p. 30-46.

Strong, W. D., "Cross-Cousin Marriage and the Culture of the Northeastern Algonkian" dans American Anthropologist, v. 31, 1929, p. 277-288.

Taylor, S. A., "Indian, Today and Yesterday", dans Beaver Outfit 283, December 1952, p. 28-31.

Teicher, M. I., Windigo Psychosis: A Study of a Relationship Between Belief and Behaviour Among the Indians of Northeastern Canada,

Tisdall, F. F. et Robertson, E. C., "Voyage of the Medecine Men" dans Beaver, Outfit 279, December 1948, p. 42-46.

Tremblay, M. A., Vallee, F. G., et Ryan, J., Etudes sur les Indiens Contemporains du Canada, Ottawa, Hawthorn, H. B. rédacteur, Direction Générale des Affaires Indiennes, v. 2, 1967, 239 p.

United Nations, Multilingual Demographic Dictionary, New York, United Nations, 1958, 77 p.

-----, "Methods of Estimating Basic Demographic Measures from Incomplete Data" dans Manuals on Methods of Estimating Population, New York, United Nations, 1967, 126 p.

Van De Walle, E., "The Relation of Marriage to Fertility in African Demographic Inquiries" dans Demography, v. 2, 1965, p. 302-308.

Vivian, R. P., and Others, "The Nutrition and Health of the James Bay Indian" dans Journal of the Canadian Medical Association, v. 59, 1948, p. 505-518.

Waugh, A. E., Elements of Statistical Method, New York, McGraw-Hill Book Co. Inc., 1938, 520 p.

-----, Statistical Tables and Problems, New York, McGraw-Hill Book Co. Inc., 1938, 242 p.

Wissler, C., "Changes in Population Profiles Among the Northern Plains Indians" dans American Museum of Natural History, Anthropological Papers, v. 36, Pt. I, 1936.

-----, "The Excess of Females Among the Cree Indians" dans Proceedings of the National Academy of Sciences, v. 22, 1936, p. 51-153.